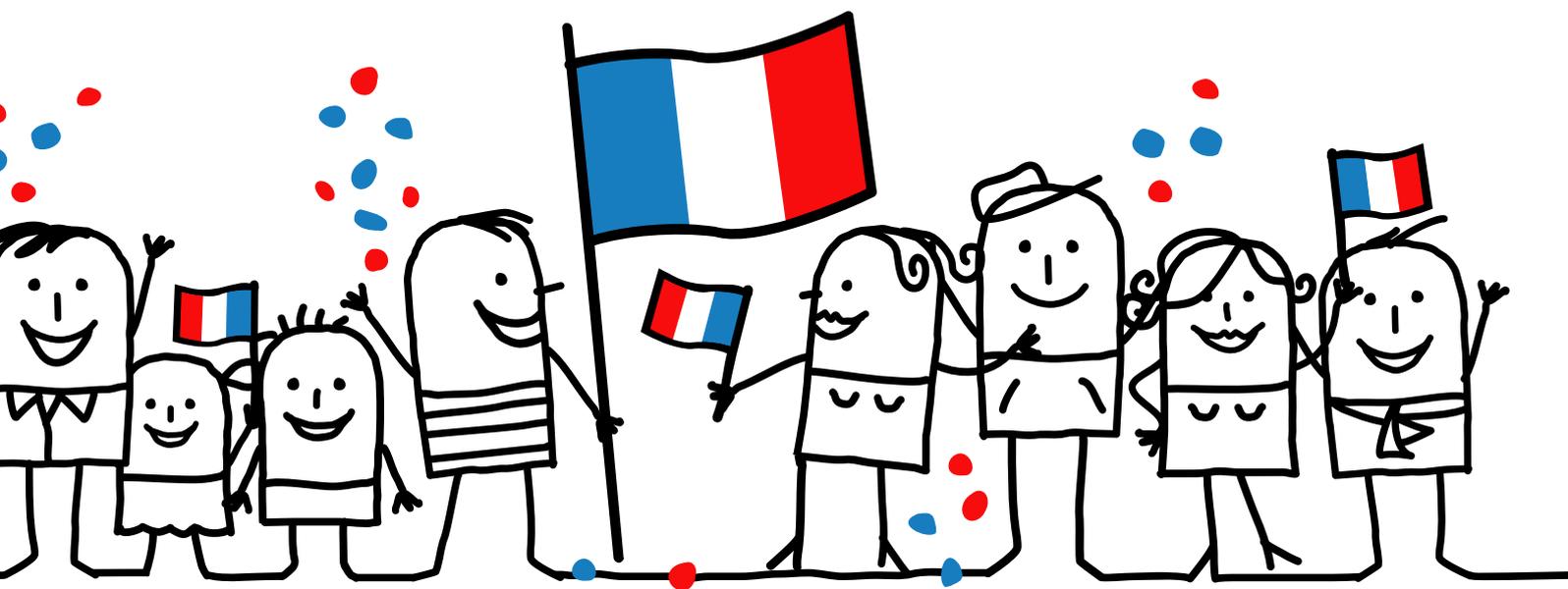


Rapport annuel **2009-2010**

La proximité, c'est notre force



AMF

Association des maires de France

L'EDITORIAL DU PRÉSIDENT

p. 4-5 Jacques PÉLISSARD

CHAPITRE 1 - L'AMF EN ACTION

p. 6-7 André LAIGNEL

p. 8 -10 FINANCES ET FISCALITÉ LOCALES

Réforme de la taxe professionnelle – Intercommunalité et impact de la réforme fiscale – Maitrise des dépenses locales – Révision des valeurs locatives en suspend – FCTVA

p. 11-17 TERRITOIRES

Réforme territoriale – Environnement et développement durable – Aménagement du territoire

p. 20-26 SERVICES PUBLICS ET AU PUBLIC

Logement – Action sociale – Emploi et insertion des jeunes – Santé – Education – Sport – Culture – Etat civil – Sécurité publique et civile

p. 27-28 LES MOYENS D'INTERVENTION

Les ressources humaines – Les marchés publics – Les contrats et concessions – Les sociétés publiques locales – Lutte contre les démarchages frauduleux

p. 29-30 EUROPE ET INTERNATIONAL

CHAPITRE 2 - LA VIE DU RESEAU

p. 31-35 L'AMF AU SERVICE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉ

Présentation de l'AMF – Temps forts – Information et communication

p. 36-37 DES SERVICES SPÉCIFIQUES

Mairie 2000 – FONPEL, régime de retraite complémentaire pour les élus locaux

p. 38-39 LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

AMF / associations départementales : des échanges réguliers – Un réseau actif

CHAPITRE 3 - LES MOYENS FINANCIERS

p. 40-41 Jean LAUNAY

p. 42-43 RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET PRÉSENTATION DES COMPTES

LE TROMBINOSCOPE

p. 45 BUREAU DE L'AMF

p. 46-47 COMITÉ DIRECTEUR

p. 48-49 PRÉSIDENTS D'ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE MAIRES

p. 50 ORGANIGRAMME DES SERVICES



Jacques PÉLISSARD
Député-maire de Lons-le-Saunier (39)

LA FORCE DE L'AMF, C'EST SON UNITÉ

Le Président et le Bureau sont les gardiens de cette unité globale. Celle-ci est traversée de graves turbulences. Nous vivons en effet une période de mutations économique, financier, social.

Dans ce contexte, des réformes sont nécessaires pour rendre notre Pays plus performant, plus solidaire pour assurer l'efficacité de la dépense publique ; l'Etat est dans son rôle en les engageant.

L'AMF remplit le sien en défendant avec énergie les valeurs des Maires de France, en disant avec conviction, face au Gouvernement et au Parlement, ce qui est acceptable comme évolution et ce qui ne l'est pas.

J'ai assumé ce rôle au nom de l'AMF de façon exigeante mais constructive.

Et cette méthode a porté ses fruits, en voici deux exemples :

Réforme territoriale : défendre le bloc local, communes - intercommunalités

Je me suis personnellement battu, avec détermination, lors du débat à l'Assemblée nationale, pour défendre les positions prises unanimement par le Bureau de l'AMF. Nous avons obtenu satisfaction sur de nombreux points :

- nécessité d'un accord unanime des conseils municipaux pour la création d'une commune nouvelle, maintien des majorités qualifiées pour les transferts de compétence et la reconnaissance de l'intérêt communautaire,
- nécessité d'un accord unanime des conseils municipaux pour l'unification de la DGF à l'échelle de la communauté,
- mise à disposition et non transfert automatique des agents lors de la création de services communs au sein de l'intercommunalité,
- caractère facultatif du transfert des pouvoirs de police aux présidents de communautés et assouplissement de l'encadrement des co-financements.

Ainsi, l'AMF veille à ce que la fonction de proximité des communes ne soit pas remise en cause par le développement d'une intercommunalité qui certes doit être confortée, mais doit demeurer un outil au service des communes, relevant de la libre volonté et de l'accord des élus municipaux.

Réforme de la taxe professionnelle : assurer le maintien des ressources fiscales du bloc local

L'action fédératrice conduite par l'AMF a permis l'attribution aux communes et intercommunalités d'une part significative, 26,5 %, de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée (alors que, initialement, rien n'était prévu au profit du bloc local).

Nous obtenons aussi la totalité de la cotisation foncière des entreprises outre la part TH précédemment perçue par les départements. Le principe du lien fiscal entre l'entreprise et le territoire est respecté, comme celui de la compensation, et il nous appartient d'être vigilants dans la loi de finances pour 2011 sur la territorialisation et pour une meilleure péréquation.

Par ailleurs, la procédure demandée par l'AMF depuis plusieurs années de révision des valeurs locatives a été engagée et nous serons attentifs à son avancement.

Enfin, lors de la 2^{ème} Conférence sur les déficits publics, j'ai réitéré mon opposition de principe à une norme de régulation des dépenses locales, contraire au principe de libre administration des collectivités territoriales. J'ai exprimé mes préoccupations quant aux conséquences du gel des dotations d'Etat sur le

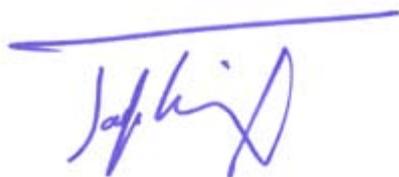
d'autant plus nécessaire que notre société fortes sur les plans technologique, écono-

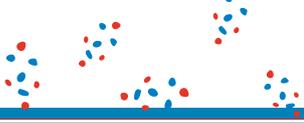
financement des investissements et des services publics locaux. J'ai pris acte avec intérêt de l'instauration d'un moratoire sur les normes imposées aux collectivités et génératrices de coûts pour nos budgets locaux.

Si ces actions ont mobilisé fortement les élus et les services de l'Association, la mission de conseil et d'appui technique aux maires et présidents de communautés a été assurée avec rapidité et qualité. A vos interrogations par mail, par téléphone et par courrier, l'AMF répond quotidiennement pour vous aider à accomplir votre mission.

J'ai souhaité également renforcer les liens avec les associations départementales de maires, en organisant des rencontres régulières avec leurs présidents. Le dynamisme de notre association réside, en effet, dans la complémentarité et l'efficacité de son réseau, dans son ancrage territorial.

Cette force permet à l'AMF de porter efficacement la voix des Maires auprès de l'Etat, dans le cadre d'un dialogue exigeant mais responsable.





ANNÉE NOIRE !

L'AMF s'est battue unanimement pour faire passer dans la réforme territoriale de nombreux amendements préservant nos communes et renforçant nos intercommunalités. Mais malgré cette mobilisation et les succès obtenus, l'année qui vient de s'écouler est, manifestement, l'année la plus noire pour les communes et l'ensemble des collectivités locales depuis 1982 et ce temps heureux de la décentralisation.

Réforme territoriale, bouleversement fiscal, restrictions financières, tout concourt au recul de nos libertés, à l'affaiblissement de nos moyens et globalement à une recentralisation qui est un véritable retour en arrière.

La réforme territoriale : un échec !

Si l'on s'en tient aux raisons qui ont été annoncées par le Gouvernement pour justifier cette loi, le résultat est manifestement un échec.

Elle devait simplifier, elle empile. « Communes nouvelles », « Métropoles », « Pôles métropolitains »... sont au mieux inutiles puisqu'ils existent déjà sous d'autres formes.

Elle devait clarifier, elle embrouille. Des compétences toujours plus enchevêtrées, des partenariats complexifiés.

Qui plus est, au-delà d'ajustements techniques utiles demandés par l'AMF, cette réforme - ou plutôt cette contre-réforme - marque une volonté manifeste de recentralisation.

Recentralisation les pouvoirs exceptionnels donnés aux Préfets pour fusionner ou redécouper nos intercommunalités ; recentralisation en matière fiscales et financières, recentralisation la loi « santé et territoire » ou celle sur le « Grand Paris »...

Finances : le garrot et la camisole.

J'ai dénoncé le véritable garrot financier mis en œuvre ces dernières années. Aujourd'hui une série de mesures aggravent la situation.

La suppression de la T. P. , bien sûr, avec trois conséquences majeures :

- le recul des libertés, l'essentiel des compensations étant constitué de dotations ou d'impôts à taux fixes, ce qui nous livre au bon vouloir de l'Etat ;

- l'absence de dynamisme de nos ressources, aucune indexation n'étant prévue pour l'avenir ;

- le transfert de l'impôt local sur les familles qui feront, avec les collectivités, les frais de cette coûteuse réforme.

Le gel des dotations, ensuite. Annoncé par le Gouvernement pour 2011, 2012 et 2013, il se traduira, pour la quasi totalité des collectivités locales, par une baisse sensible de leurs ressources.

La modulation des dotations, enfin ! Le Président de la République a annoncé que les dotations devraient dorénavant être attribuées sur des critères de « bonne gestion » !?

L'Etat déciderait du choix de nos politiques, du bien fondé de nos dépenses : un véritable « bonus-malus ». Ou c'est une énormité sans lendemain, ou ce serait la mise en œuvre d'une « camisole financière », véritable tutelle contraire au principe constitutionnel de « libre administration » des communes. C'est, évidemment, inacceptable.

Recentralisation, étouffement et tutelle financière. Oui, décidément 2010 est une année noire.

Face à cela, l'AMF doit se mobiliser, plus encore, pour rétablir nos libertés et restaurer nos moyens afin de répondre aux attentes de nos Concitoyens et à la nécessaire modernisation de nos territoires.

Notre Congrès doit être le temps de cette reconquête. Venez nombreux.



LE SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL
André LAIGNEL
Maire d'Issoudun (36)



GARANTIR LES RESSOURCES DU BLOC LOCAL

L'année 2009 a été largement consacrée à la réforme de la taxe professionnelle. L'AMF ainsi que les associations représentant les différentes catégories de communes et d'intercommunalités ont réussi à obtenir que le bloc communal perçoive une part de la cotisation sur la valeur ajoutée, à un taux fixe (1,5 %), quel que soit le chiffre d'affaires des entreprises. Elles ont aussi largement contribué à l'élaboration du rapport parlementaire sur la maîtrise des dépenses locales.

> Réforme de la taxe professionnelle

Lors d'un atelier de la Conférence nationale des exécutifs, le 8 juillet 2009, les ministres de l'Intérieur et de l'Économie ont présenté leurs hypothèses de travail sur la réforme de la taxe professionnelle, dont l'objectif principal est d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises et l'attractivité du territoire. Ces hypothèses reposaient sur quatre garanties :

- compensation intégrale pour les collectivités locales,
- respect du principe constitutionnel d'autonomie financière,
- maintien d'un lien entre les territoires et les entreprises,
- clarification des responsabilités en matière fiscale.

L'AMF a reçu, au début du mois d'août 2009, un projet de texte, qui a permis à l'ensemble des associations représentant le bloc communal de poursuivre leurs réflexions et d'effectuer de nouvelles propositions. Le 27 août, elles ont demandé :

- qu'une part substantielle de la cotisation sur la valeur ajoutée soit affectée au bloc local - ce qui n'était pas prévu dans le projet initial - afin de maintenir un lien fiscal avec les entreprises ;
- que l'engagement de neutralité de la réforme et de compensation intégrale et pérenne pris par le gouvernement soit garanti individuellement pour chaque collectivité, alors que le projet prévoyait une extinction progressive du fonds de garantie (FNGIR).

Par ailleurs, des simulations permettant de mesurer, avant le vote de la loi, l'impact de la réforme sur les collectivités locales ont été sollicitées à plusieurs reprises, sans succès.

De nombreux amendements ont ensuite été proposés, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Le texte a profondément évolué tout au long des débats parlementaires, pour aboutir au texte définitif, qui :

- accorde au bloc communal 26,5 % du total de la cotisation sur la valeur ajoutée,
- fixe un taux unique (1,5 %) pour cette cotisation, quel que soit le chiffre d'affaires des entreprises,
- en prévoit la répartition, entre les communes

sièges des établissements, au prorata du nombre de salariés,

- met en place une période probatoire, au cours de laquelle divers rapports seront remis, en 2010 et en 2011, afin d'appréhender l'ensemble des conséquences de la réforme et de permettre d'ajuster les dispositions votées fin 2009.

Trois nouveaux rendez-vous législatifs avaient ainsi été prévus :

- un 1^{er} projet de loi, avant le 31 juillet 2010, pour adapter la répartition des ressources et mettre en place des mécanismes de péréquation : finalement, ce 1^{er} rendez-vous a été reporté à l'examen du projet de loi de finances pour 2011 ;
 - un 2^{ème} projet de loi, pour 2012, proposant soit la reconduction, soit la modification de la répartition des ressources entre collectivités ;
 - un 3^{ème} projet de loi proposant, compte tenu de la modification des compétences des collectivités, la reconduction ou la modification du dispositif de répartition des ressources et une réforme de la DGF.
- Au mois d'avril 2010, l'ensemble des associations

nationales du bloc local a présenté sept propositions tendant à modifier ou à ajuster certains points du texte, à l'occasion de la préparation de la première clause de revoyure. Celle-ci a été précédée d'un rapport d'évaluation des effets de la réforme, établi par l'Inspection générale des finances et l'Inspection générale de l'administration, et examiné par le Comité des finances locales, le 1^{er} juin 2010.

Ce rapport propose notamment la mise en place de nouveaux instruments de péréquation au niveau communal, intégrant des critères de ressources et de charges et prenant en compte la totalité du potentiel fiscal (provenant à la fois des ménages et des entreprises), ainsi que la richesse consolidée des groupements et de leurs communes membres.

L'Association des maires de France a fait part, au début du mois de juillet 2010, de ses propres propositions en la matière, en vue de l'examen par le Parlement du 1^{er} projet de loi visant à compléter le texte voté en décembre 2009.

> Intercommunalité et impact de la réforme fiscale



Au niveau intercommunal, les années 2009 et 2010 demeurent fortement marquées par la création de la cotisation économique territoriale (CET), en lieu et place de la taxe professionnelle. Il s'agit pour les groupements à fiscalité propre d'une étape excessivement importante. Pour la moitié d'entre eux, l'impôt économique, qui constituait plus de 90 % des recettes fiscales, sera diminué à compter de 2011 au profit d'un poids plus important donné aux impôts ménages.

Les conséquences de la réforme sur les recettes intercommunales nécessitent de remettre à plat les pactes financiers et fiscaux élaborés entre les communautés et les communes membres, pour préserver leurs marges de manœuvre financières dans les années à venir.

A ce titre, l'AMF accompagne les élus du bloc communal dans les réflexions qu'ils engagent en matière de coordination des politiques fiscales et d'investissement ; elle propose notamment d'évaluer les incidences financières et fiscales des ajustements effectués sur les flux financiers (dotation de solidarité communautaire, montants des attributions de compensation, fonds de concours, reversements volontaires de fiscalité).

L'AMF se montre également très attentive aux dispositions financières prévues par le projet de loi de réforme des collectivités locales. Plusieurs amendements ont été déposés lors de l'examen du texte au Parlement, afin de garantir l'accord unanime des communes pour l'unification de la

dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau intercommunal, d'une part, et pour l'unification de la fiscalité communale à l'échelle communautaire, d'autre part.



> Maîtrise des dépenses locales

De mars à mai 2010, plusieurs élus représentant l'AMF ont participé au groupe de travail sur la maîtrise des dépenses locales, présidé par Gilles CARREZ et Michel THÉNAULT, et composé de représentants de divers services ministériels et de spécialistes des finances locales.

Figurent dans ce rapport, remis en mai 2010, des propositions qui ont profondément évolué au cours des débats. Parmi elles :

- le rejet d'une norme d'évolution des dépenses locales,
- l'exclusion du FCTVA du périmètre du gel des concours financiers,
- l'abandon d'un "bonus-malus" sur les dotations,
- le nécessaire renforcement de la péréquation,
- la préconisation d'un moratoire sur les normes,
- la nécessité d'un dialogue renouvelé entre l'État et les collectivités locales.

La perspective d'un gel en euros courants des dotations aux collectivités locales, découlant du gel des dépenses de l'État, n'a pas recueilli le soutien de la majorité des élus composant le groupe de travail.

> Révision des valeurs locatives en suspens

Lors du dernier congrès de l'AMF, le Premier ministre a annoncé qu'il engagerait en 2010 une concertation approfondie sur la révision des valeurs locatives, en vue d'une traduction législative en loi de finances 2011.

Le groupe de travail constitué en début d'année 2010 par le ministre du Budget, associant les représentants des élus locaux, a été installé le 1^{er} juillet 2010. L'AMF a tenu à rappeler au gouvernement l'attente très forte des élus sur ce chantier, qui constitue, après la réforme de la taxe professionnelle, une deuxième étape indispensable sur la voie de la refonte de la fiscalité locale.

> FCTVA

L'AMF a suivi avec attention la mise en œuvre du versement anticipé du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), dont près de la moitié des communes ont bénéficié dans le cadre du plan de relance.

Elle a demandé à plusieurs reprises au gouvernement un assouplissement du dispositif en faveur des collectivités n'étant pas en mesure de mandater l'ensemble de leurs dépenses avant la fin de l'année 2009.

Cette mobilisation a conduit le législateur à corriger le dispositif initial, en élargissant aux "restes à réaliser 2009" le périmètre retenu pour mesurer le respect de l'engagement et en ouvrant aux collectivités qui ne l'avaient pas fait l'année passée la possibilité de conventionner en 2010.

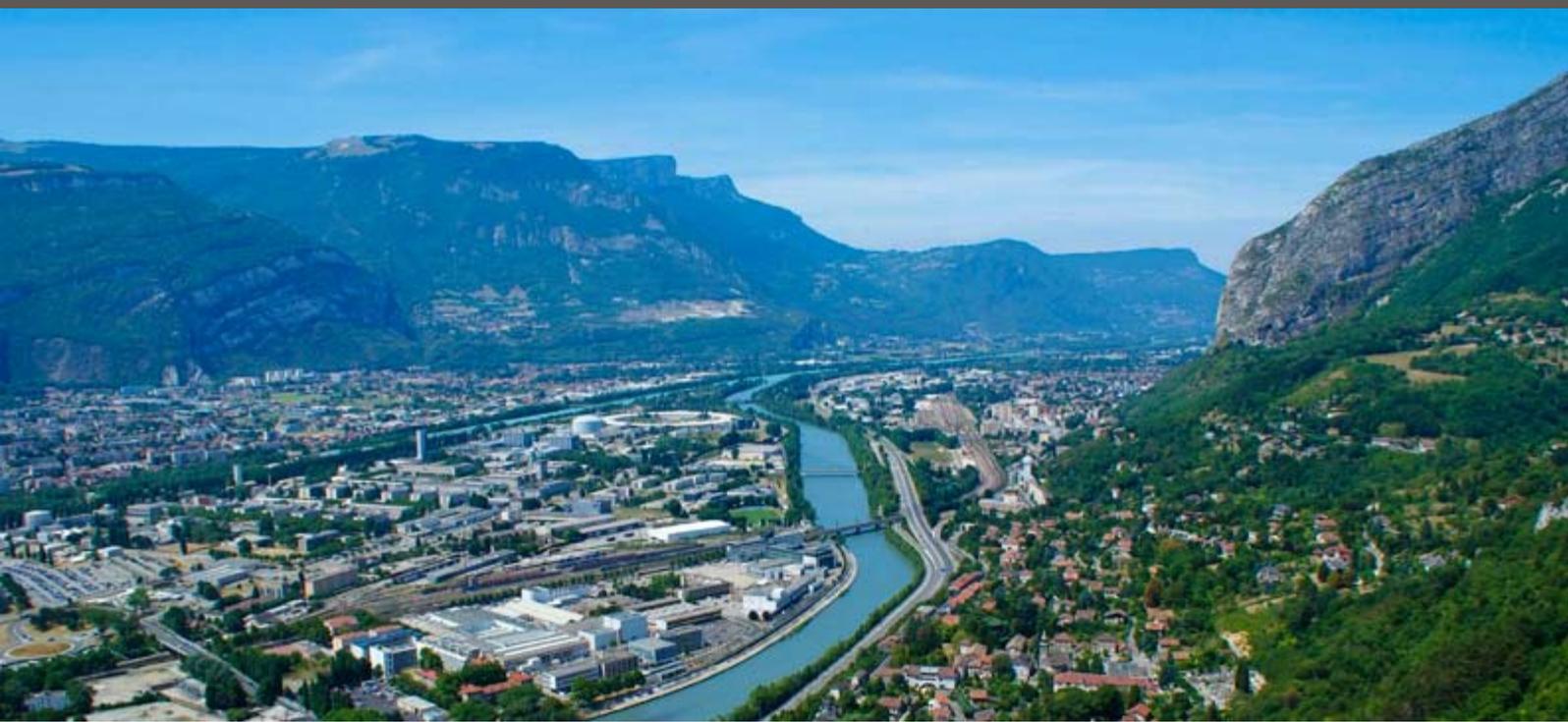
> Vers la création d'une agence de financement des collectivités locales

L'AMF, l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) poursuivent leurs travaux en vue de la création d'une agence de financement, destinée à offrir au secteur public local, en complément de l'offre des établissements bancaires, un instrument de diversification de ses ressources.

En vue de finaliser la création de cette structure, elles ont créé en avril 2010 une "Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales", dont l'objet est de mener les études juridiques et financières complémentaires.

Toutes les associations d'élus locaux ont vocation à participer à ce projet et chaque collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale peut y adhérer individuellement.





AGIR POUR DES TERRITOIRES cohérents, dynamiques et porteurs de développement durable



La réforme des collectivités territoriales est au cœur des débats de cette année. L'AMF s'est fortement mobilisée lors des discussions en première lecture au Sénat et à l'Assemblée nationale, puis en deuxième lecture au Sénat où le texte a été voté le 7 juillet 2010.

> **Projet de loi de réforme territoriale**

A travers la rédaction de près de soixante-dix amendements, l'AMF a plaidé en faveur d'une évolution des communes et des intercommunalités qui repose sur la libre volonté et l'accord des élus, permette de consolider l'exercice des services publics de proximité et renforce la solidarité des territoires urbains, périurbains et ruraux.

Le texte désormais adopté en deuxième lecture au Sénat et qui sera débattu en septembre à l'Assemblée nationale, prend en compte l'ensemble des positions défendues par l'AMF.

• **Élection des conseillers communautaires**

Le Parlement a confirmé l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires dans les communes dont le conseil municipal est élu au scrutin de liste. Dans les autres communes, les délégués sont désignés par le conseil municipal en son sein. Le projet de loi sur la modification du mode de scrutin municipal prévoit une baisse du seuil d'habitants à 500.

A la demande de l'AMF, les modalités de répartition des sièges au sein des conseils communautaires ont été assouplies. Le nombre de délégués est établi à partir d'un tableau. Dans les communautés de communes et d'agglomération, la répartition des sièges, qui doit tenir compte de la population de chaque commune, est décidée à la majorité qualifiée des communes. A défaut, ou pour les communautés urbaines et les

métropoles, la répartition des sièges s'effectue selon la règle proportionnelle à la plus forte moyenne. 10% de sièges supplémentaires peuvent être répartis selon cette règle ou selon un accord local, en fonction de l'équilibre démographique. Dans tous les cas, un siège est attribué à chaque commune et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

• **Métropoles**

Les principales demandes de l'AMF, d'abord prises en compte au Sénat, puis rejetées par les députés, viennent d'être adoptées à nouveau par le Sénat. Il s'agissait notamment de supprimer les dispositions concernant l'unification de plein droit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la territorialisation de la DGF à la majorité qualifiée des communes, et de conserver la majorité des 2/3 du conseil pour la recon-

naissance de l'intérêt communautaire des équipements culturels et sportifs.

• Communes nouvelles

A la demande de l'AMF, des avancées significatives ont été obtenues concernant les modalités de création d'une commune nouvelle. Elle nécessite désormais l'accord unanime des conseils municipaux, puis une consultation de la population de chaque commune. Le régime de versement du FCTVA des communes nouvelles a été aligné sur celui des communautés de communes. La prime DGF de 5 % prélevée sur la dotation des communes et des communautés a été supprimée.

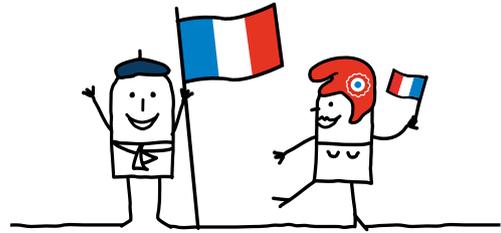
• Évolutions de l'intercommunalité

Concernant l'achèvement et la rationalisation de la carte intercommunale, l'AMF, qui proposait un calendrier plus serré que celui proposé par le gouvernement, a été suivie par le Sénat en deuxième lecture. C'est ainsi que les dispositions permettant d'aboutir à la couverture totale du territoire devront être mises en œuvre par le préfet le 1^{er} mars 2013. Par ailleurs, celui-ci ne disposera de pouvoirs exceptionnels pour rationaliser les périmètres que s'il a achevé toutes les procédures de concertation prévues en 2012, et au plus tard le 1^{er} mars 2013. Concernant les règles de majorité présidant au transfert de compétences et à la définition de l'intérêt communautaire, l'AMF a obtenu le maintien des dispositifs actuels.

Le caractère facultatif du transfert de pouvoirs de police au président de communauté a été confirmé.

• Financements croisés

Votées à l'Assemblée nationale, les dispositions concernant la spécialisation des compétences des départements et des régions et la limitation des financements croisés ont été supprimées par le Sénat. En deuxième lecture, celui-ci a en effet réintroduit le principe d'une nouvelle loi, d'ici un an, précisant la répartition des compétences et les règles d'encadrement des cofinancements entre les collectivités territoriales.



> Environnement et développement durable

Législation Grenelle, plan bâtiment, trame verte et bleue, véhicules électriques ont marqué l'année, sans oublier une actualité très dense en matière de déchets, d'eau et d'assainissement, ou encore d'agendas 21.

• Législation "Grenelle"

Très présente depuis le lancement de la démarche, l'AMF a suivi avec vigilance la traduction législative des engagements du Grenelle de l'environnement. Soucieux de faire entendre la voix des communes et des communautés pendant les débats, le Bureau de l'AMF a proposé de nombreux amendements.

Il a notamment obtenu satisfaction sur l'introduction d'un chapitre dédié aux agendas 21 locaux et leur reconnaissance comme outils de contractualisation, la mise à disposition gratuite pour les communes d'une méthode d'établissement des bilans carbone, l'association et la consultation pour avis de l'ensemble des communes concernées par les projets de trames verte et bleue.

• Plan Bâtiment Grenelle

L'AMF a piloté le chantier "bâtiments des collectivités" du plan Bâtiment Grenelle. Il s'agissait de déterminer les mesures d'accompagnement à mettre en place, afin que les collectivités puissent atteindre les objectifs ambitieux fixés par le Grenelle. Les propositions ont fait l'objet d'un rapport, remis en juin 2010 par le sénateur Pierre JARLIER, président du groupe de travail.

• Agendas 21 et éco-responsabilité

L'AMF a poursuivi son activité de promotion des démarches de développement durable et des agendas 21 locaux des communes à travers ses actions de partenariat :

- production d'un nouveau cahier de l'Observatoire national des agendas 21 locaux sur l'articulation des politiques de développement durable des communes avec les différents champs d'action des collectivités locales (urbanisme, habitat, transport, action sociale, consommation) ;
- organisation de deux journées d'échanges sur le thème "Économie et développement durable, quelles stratégies pour les territoires ?" ;
- participation aux travaux du ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) afin d'élaborer un référentiel pour l'évaluation



des projets territoriaux de développement durable afin d'aider les territoires porteurs de projets à se donner des objectifs stratégiques concrets, à les suivre et à en rendre compte.

• Villes durables et écoquartiers

L'AMF participe au groupe de travail "ville durable", piloté par le MEEDDM et chargé de contribuer à l'élaboration d'un cadre de référence européen pour la ville durable. Par ailleurs, l'AMF a également pris part aux jurys des appels à projets éco-quartiers et éco-cités organisés par le MEEDDM.

• Installations classées

L'AMF a été consultée par le MEEDDM sur le projet de création d'un nouveau régime pour les installations classées pour la protection de l'environnement. Ce dernier permet de simplifier l'instruction des dossiers et la rédaction des prescriptions techniques (utilisation d'arrêtés types en fonction de la nature de l'installation). Le maire est chargé d'organiser la consultation du public.

• Sites et sols pollués

L'existence de sites pollués, souvent de petite taille, préoccupe de nombreux élus, qui n'ont pas toujours les moyens techniques ou financiers pour les traiter correctement. Étant donné la complexité du sujet, l'AMF a mis en place un groupe de travail, afin de permettre les échanges entre maires concernés et de formuler des propositions.

• Trames verte et bleue

L'AMF a porté une attention toute particulière à la mise en œuvre opérationnelle des trames verte et bleue. Ces dernières ont pour objectif d'assurer une continuité entre les grands ensembles naturels pour permettre notamment la circulation des animaux. L'AMF a veillé à ce que toutes les communes soient consultées lors de l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique et que les schémas comportent des mesures d'accompagnement pour les communes concernées.

> Année internationale de la biodiversité

L'Organisation des Nations unies a proclamé 2010 "Année internationale de la biodiversité". L'AMF a participé aux différents comités de pilotage du MEEDDM afin d'apporter sa contribution aux nombreuses manifestations et actions de sensibilisation menées cette année.



> Charte des maires pour l'environnement

L'AMF a poursuivi son effort de recensement des outils méthodologiques, afin d'aider les communes à mettre en œuvre la Charte des maires pour l'environnement. De nouvelles communes ont adhéré à la Charte, notamment 87 communes des Pyrénées Orientales.

• Eau et assainissement

L'assainissement non collectif (ANC) a fait l'objet de nombreux travaux réglementaires, coordonnés par le MEEDDM : arrêtés prévus par la loi sur l'eau du 31 décembre 2006, plan national de l'assainissement non collectif. Ce dernier comprend, par exemple, divers documents pratiques et pédagogiques à destination des maires, des professionnels et des particuliers. La création d'un site portail centralisant la législation en vigueur en matière d'ANC est également prévue.

Dans le domaine de la lutte contre les pollutions, l'AMF a participé aux réunions préparatoires du plan national d'action contre les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses, destiné à prévenir, réduire ou éliminer la pollution des milieux aquatiques par 157 substances dangereuses. Le suivi du Plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux a aussi fait partie des préoccupations des services de l'AMF.

La création d'une tarification sociale de l'eau pour les personnes les plus démunies est à l'étude. L'AMF est associée aux travaux du MEEDDM et du Comité national de l'eau à ce sujet.

A l'initiative de la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), un dispositif de "Médiation de l'eau" a été créé, afin de proposer une résolution à l'amiable des litiges pouvant survenir entre les services publics de l'eau et les usagers. L'AMF est membre fondateur de cette structure, qui travaille en relation avec le Médiateur de la République.

• Produits biologiques dans la restauration collective

Le Grenelle se propose de développer les productions de produits biologiques en suscitant une demande importante, notamment à travers la consommation de la restauration collective. Une telle démarche peut être intégrée à un projet d'éco-responsabilité.

Afin de mettre en commun les connaissances mutuelles et de proposer une boîte à outils des bonnes pratiques, l'AMF a constitué un groupe de travail de collectivités disposant d'une expérience en la matière.

• Énergies renouvelables

Le développement de projets photovoltaïques à caractère spéculatif a amené le MEEDDM à revoir les conditions de rachat de l'électricité produite à partir d'énergie solaire (arrêtés des 12 janvier et 16 mars 2010). Cette nouvelle situation a suscité des craintes de la part de plusieurs maires, préoccupés par le risque de voir l'équilibre économique de leurs projets compromis. L'AMF ayant relayé ces préoccupations auprès du ministre, ce dernier a estimé que le nouveau dispositif tarifaire apporte une juste rémunération à tous les types de projets, quel que soit le secteur dans lequel ils sont développés. Il a aussi confirmé que tous les contrats d'achat déjà signés restaient sous le régime tarifaire 2006.

• Déchets

L'actualité en matière de déchets a été dominée par le renouvellement des agréments des éco-organismes de deux filières : les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) et les emballages.

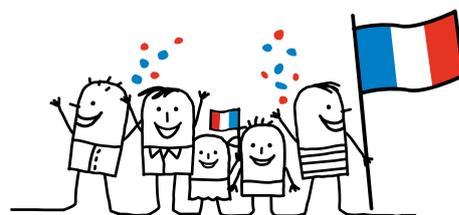
Le nouvel agrément des éco-organismes D3E comprend plusieurs dispositions novatrices destinées aux collectivités : la mise en place d'un soutien pour couvrir les dépenses de sécurité dans les déchetteries et la création d'un forfait communication pour un événement de collecte annuel. L'AMF a participé aux nombreux groupes de travail mis en place par le MEEDDM et a coordonné la délégation d'élus qui a mené les négociations avec les représentants des éco-organismes. Par ailleurs, l'AMF a présidé le groupe de travail chargé de rétablir un équilibre entre les obligations des éco-organismes et les quantités de D3E collectés.

Les travaux préparatoires au renouvellement de l'agrément des éco-organismes de la filière emballages ont débuté début 2009. Dans ce contexte, l'AMF a pris l'initiative de réunir un comité technique composé de représentants d'Éco-Emballages et de l'AMF ; l'ADEME et les services du MEEDDM assistent également aux réunions. Ce comité technique élabore le nouveau barème pour les collectivités, en l'appuyant sur des bases techniques et des données vérifiables.

En juillet et septembre 2009, l'AMF a organisé, avec l'aide d'Éco-Emballages, huit réunions en région afin de permettre aux collectivités concernées d'exprimer leurs attentes.

> Colloque "Le maire et l'énergie"

Les obligations issues du Grenelle placent les questions d'énergie au cœur des préoccupations environnementales de nombreux maires. C'est pourquoi l'AMF a organisé le 16 juin 2010, en partenariat avec la Caisse des dépôts, une journée d'information sur l'énergie. A travers des exemples de réalisations pratiques, deux questions ont été abordées : la rénovation thermique des bâtiments et les plans climat énergie territoriaux, en particulier sous l'angle de la mobilité.



> Véhicules "décarbonés"

Le MEEDDM a rendu public, en octobre 2009, un plan national de développement des véhicules hybrides et électriques. Associée aux travaux préparatoires dès mai 2009, l'AMF a veillé aux conditions dans lesquelles les collectivités qui le souhaitent pourraient être amenées à créer et entretenir des infrastructures de charge. Cette possibilité a été introduite dans la loi Grenelle 2.



> Aménagement du territoire

Pour que tous les territoires puissent vivre et se développer, qu'ils soient urbains ou ruraux, l'AMF privilégie leur accès aux services et aux grands équipements et veille à la qualité des réformes engagées en matière d'urbanisme et de réseaux.

• Territoires ruraux

Dans le cadre des Assises des territoires ruraux, l'AMF s'est fortement impliquée, avec la Commission des communes et territoires ruraux et le réseau des associations départementales, pour produire une contribution comportant des propositions concrètes sur l'ensemble des questions liées au monde rural. Le ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel MERCIER, est d'ailleurs venu à deux reprises devant la Commission, le 12 janvier pour recueillir ses propositions et le 2 juin dernier pour présenter les mesures prises par le CIADT du 11 mai 2010. L'AMF a relevé avec satisfaction qu'un certain nombre de propositions auxquelles elle est particulièrement attachée ont été reprises ;

- un renforcement de l'attractivité économique des territoires ruraux, qui passe prioritairement par la résorption de la fracture numérique, l'objectif de garantir l'accès pour tous au très haut débit en 2025 et l'octroi de prêts spécifiques aux PME et TPE des zones rurales ;

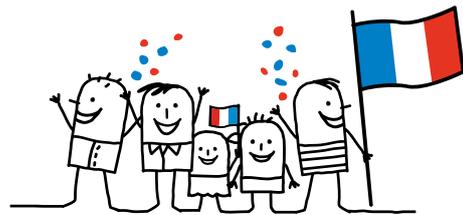
- un meilleur accès à la santé, par un encouragement à l'installation de médecins en zone rurale (contrats d'engagement et bourses) et par le développement de maisons de santé pluridisciplinaires (250 co-financées par l'État sur 2010-2013) ;

- plus généralement, la nécessité de développer les services à la personne et de permettre l'accès à un socle de ceux qui sont essentiels pour la population, en encourageant leur mutualisation ;

- une reconnaissance du droit à la mobilité pour tous, avec un soutien aux initiatives de transports innovantes en milieu rural (covoiturage, transport à la personne) ;

- une attention particulière, en matière de logement, à la réhabilitation du bâti en centre-bourg avec des moyens financiers renforcés.

L'ouverture du grand chantier sur "l'équité dans la distribution des dotations de l'État", problème soulevé par l'AMF depuis de très nombreuses années, avec la mise en place d'une péréquation plus efficace pour les territoires ruraux les plus fragiles, sera également suivie avec attention par l'AMF.



• Urbanisme

Grenelle 2

L'AMF est satisfaite de l'essentiel des dispositions relatives à la planification territoriale, adoptées par le Parlement : "verdissement" du plan local d'urbanisme (PLU) et du schéma de cohérence territoriale (SCOT), rôle accru de ce dernier pour favoriser un aménagement cohérent des territoires, lien renforcé entre l'urbanisme et le développement des infrastructures de transports, création d'une taxe affectée aux autorités organisatrices de transports urbains assise sur la valorisation des terrains nus et des immeubles bâtis à proximité de nouvelles infrastructures de transports collectifs en site propre. Quant au PLU intercommunal, les parlementaires n'ont pas accepté qu'il soit imposé aux élus par la loi.

Opposée à la suppression de l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) dans les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (désormais aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), l'AMF prend acte du consensus parlementaire sur une nouvelle procédure instaurant un dialogue entre le maire et l'ABF dans ces zones avec, en cas de désaccord, un arbitrage du préfet de région dans des délais rapides.

En revanche, l'AMF regrette, d'une part, la généralisation à compter de 2007 et sur l'ensemble du territoire national non couvert par un SCOT, du principe de constructibilité limitée, d'autre part, le rôle accru accordé à l'État dans la maîtrise de l'urbanisation locale, au travers des projets d'intérêt général instaurés, le cas échéant, pour mettre en œuvre les nouvelles directives territoriales d'aménagement et de développement durable, même si ces dernières ne sont plus opposables aux documents d'urbanisme.

S'agissant des risques, la loi transpose la directive européenne sur la gestion des risques d'inondation, en s'appuyant sur les propositions adressées conjointement au gouvernement par le Centre européen de prévention des risques d'inondation (CEPRI) et les associations d'élus, dont l'AMF, consistant à établir un lien plus fort entre la prévention des inondations et la nécessité de soutenir le développement économique des territoires.

La loi modifie également le régime des travaux effectués à proximité des réseaux (gaz, électricité, télécommunications, eau, assainissement, réseau de chaleur), en déchargeant les communes de la responsabilité de détenir et de fournir aux entreprises les plans de zonage des réseaux. Mais les communes, au titre d'exploitants de réseaux d'une part, de maîtres d'ouvrage d'autre part, devront fournir à un guichet unique, géré par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), les zones d'implantation de leurs réseaux, et, le cas échéant, faire procéder, en partie à leurs frais, à des recherches complémentaires sur la localisation des réseaux. Avec le MEEDDM, l'AMF procédera à une information des collectivités sur cette réforme ambitieuse.



> Loi postale : vigilance toujours de mise

Tout au long de l'année 2009, dans le cadre des discussions sur la loi postale, l'AMF s'est attachée à défendre le maintien des missions de service public assurées par La Poste, la conservation des instances et outils de concertation locale, la pérennisation des ressources du Fonds postal national de péréquation territoriale ainsi qu'un partage équilibré entre bureaux de poste et partenariats (agences postales et relais poste).

Si la loi adoptée le 9 février 2010 l'a rassurée sur ses deux premières demandes, elle demeure vigilante sur les deux autres, en particulier dans le cadre des discussions sur le nouveau contrat tripartite La Poste/AMF/État, prévu pour les années 2011 à 2013, qui sera signé fin 2010. Et ce d'autant plus que la loi prévoit que ce contrat, qui permet l'attribution de dotations aux commissions départementales de présence postale territoriale pour le maintien d'activités postales, doit également préciser les conditions d'accès à l'offre postale en termes d'heures d'ouverture et de service disponible, ainsi que les conditions de réduction des horaires d'ouverture d'un bureau de poste au regard de l'activité constatée au cours d'une période de référence significative qu'il faudra également définir.



• Les réformes de l'urbanisme

Quatre réformes sont en cours ou déjà avancées :

- celle visant à limiter la consommation de terres agricoles ou naturelles, instaurée par la loi Grenelle 2 mais aussi par la loi de modernisation de l'agriculture. En ce qui concerne cette dernière, le Bureau de l'AMF s'oppose à ce qu'une commission départementale puisse donner un avis "conforme" qui imposerait à la commune ou à l'intercommunalité de renoncer, dans son document d'urbanisme, à rendre ces espaces constructibles.

L'AMF est défavorable également à la création d'une taxe générale sur la plus-value lors d'un changement d'usage des terres agricoles, une taxe équivalente pouvant déjà être instituée par une commune qui en perçoit les ressources, au contraire de la taxe supplémentaire envisagée, qui serait affectée à l'État ;

- la réforme du droit de préemption urbain, dans le cadre de la proposition de loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, en cours d'examen au moment de la rédaction de ce rapport. Dans ses observations aux parlementaires, l'AMF a fait part de son opposition à l'obligation

imposée à la commune de préempter aux prix et conditions mentionnés dans la déclaration d'intention d'aliéner (DIA), quand la préemption d' "opportunité" s'effectue dans les zones urbaines ou à urbaniser. Par ailleurs, et pour l'autre procédure de préemption applicable dans les périmètres de protection environnementale ou de projet d'aménagement, l'AMF a demandé que le titulaire du droit de préemption puisse refuser d'acquérir le bien ;

- la réforme de l'urbanisme commercial, qui fait l'objet d'une proposition de loi, en cours d'examen au moment de la rédaction de ce rapport. L'AMF a exprimé un avis favorable à ce que l'implantation des commerces ne relève que du seul code de l'urbanisme, et du seul permis de construire, notamment en confiant au SCOT le soin de localiser l'implantation des surfaces commerciales.

L'AMF s'interroge toutefois sur la sécurité juridique des décisions si le document d'urbanisme doit fixer des seuils pour l'implantation des commerces suivant leur typologie et leur localisation (en centre-ville ou en périphérie, magasins de consommation courante ou non) ;

- la réforme de la fiscalité de l'urbanisme enfin, qui devrait être présentée au Parlement fin 2010, et à laquelle l'AMF a été associée. Il s'agit d'abord de simplifier le dispositif, en substituant à terme la taxe d'aménagement aux quelque dix-sept taxes et participations d'urbanisme existantes, seules étant conservées la participation pour la réalisation de ZAC et la convention de projet urbain partenarial. Il s'agit ensuite de pénaliser l'étalement urbain et le mitage au travers d'un versement pour sous-densité.

• Réforme de l'ingénierie publique

L'AMF s'est fait l'écho des inquiétudes des maires suite au redéploiement des services déconcentrés de l'État et au désengagement de ce dernier en matière de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour aider les collectivités dans ce domaine, elle participe, avec le MEEDDM et d'autres partenaires, à l'élaboration d'un guide pratique sur les modalités de recours à l'ingénierie publique et privée, en assistance à maîtrise d'ouvrage comme en maîtrise d'œuvre. Cet ouvrage, qui comprendra un recensement des principales initiatives des collectivités territoriales en ce domaine, devrait être publié en 2011.





• Réseaux

Réseaux de distribution d'électricité

Suite aux conclusions du groupe de travail animé par le président du Conseil supérieur de l'énergie, auquel l'AMF et la FNCCR ont participé, les coûts de renforcement du réseau ont été allégés pour les communes, par application du barème simplifié d'ERDF. L'AMF se félicite que la loi Grenelle 2 aille plus loin, en disposant que pour les raccordements en basse tension, les coûts de remplacement ou d'adaptation d'ouvrages existants ou de création de canalisations en parallèle à des canalisations existantes ne sont plus pris en compte dans la contribution due par la commune.

Télévision numérique terrestre (TNT)

Le Bureau de l'AMF a fait part à l'État et au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de ses inquiétudes, en particulier sur le manque d'informations précises apportées par ce dernier pour indiquer aux maires si leur commune sera bien couverte ou non par la TNT au 30 novembre 2011. Il craint aussi que la possibilité donnée, par la loi, aux communes volontaires de numériser à leurs frais les émetteurs soit onéreuse, d'une part, et freine les efforts des opérateurs en matière de couverture du territoire en TNT, d'autre part.

L'AMF a poursuivi son action d'information des maires, notamment sur le volet TNT de la loi du 17 décembre 2009, mais reste vigilante quant aux modalités d'application.

Enfin, pour les télévisions locales, l'AMF a demandé le dimensionnement des coûts de diffusion aux seuls sites d'émission les concernant.

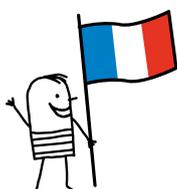
Très haut débit : la fibre optique privilégiée

A l'occasion des Assises des territoires ruraux, puis du lancement du programme national pour le très haut débit au début de l'année 2010, l'AMF a rappelé, aux côtés de l'ADF, l'ARF et l'AVICCA, les principes auxquels elle est attachée pour le déploiement du très haut débit.

Soulignant que l'avenir des réseaux de communications électroniques allait passer par le déploiement de la fibre optique au plus près de l'utilisateur, elle a insisté pour que cette technologie, plus pérenne et mieux adaptée aux besoins de demain, soit privilégiée et généralisée dans un horizon inférieur à dix ans.

Elle a également insisté pour que le dividende numérique, vu les perspectives qu'il offre pour le très haut débit mobile, puisse être employé prioritairement dans une perspective d'aménagement du territoire. En revanche, elle a rappelé que les solutions alternatives, telles que le satellite ou la "montée en débit sur le réseau cuivre", ne devaient être utilisées que pour attendre la fibre et non pour la remplacer.

Enfin, l'AMF estime essentiel pour les collectivités territoriales qu'une péréquation puisse être organisée entre les zones rentables et non rentables de leur territoire. De même, il lui paraît indispensable, comme aux autres associations d'élus, de rechercher des mécanismes financiers nationaux permettant de doter le fonds d'aménagement numérique des territoires de ressources qui permettront d'éviter de nouvelles fractures numériques sociales et/ou territoriales.



MAINTENIR ET DÉVELOPPER DES SERVICES À LA POPULATION DE QUALITÉ

Lors de toutes les réformes qui touchent aux services à la population (logement, social, santé, éducation, sport, culture, état civil), et parce qu'il en va du lien social dont la commune est garante, l'AMF intervient avec une extrême vigilance afin que les maires puissent continuer à délivrer ces services, voire à en développer de nouveaux dans les meilleures conditions possibles.

> Logement

• États généraux du logement

Partenaire actif des États généraux du logement tenus le 4 mai 2010, l'AMF a insisté sur le rôle croissant des communes et des intercommunalités dans la politique du logement et a soutenu l'émergence de chefs de file locaux. Elle a demandé à l'État de renforcer son engagement dans le financement de la production de logements locatifs sociaux publics non seulement dans les zones tendues mais aussi là où existent des besoins.

• Droit au logement opposable (DALO)

Ayant interrogé les maires sur la mise en œuvre du DALO, l'AMF a demandé à l'État de fournir la localisation territoriale de ses contingents indispensable à des choix de relogement compatibles avec les objectifs de mixité sociale. Associée aux travaux de mise en œuvre effective du numéro unique d'enregistrement de la demande de logement social, elle travaille également avec les services de l'État à la rédaction

d'un guide méthodologique pour le renouvellement des Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées.

> Action sociale

• Revenu de solidarité active (RSA) et droits connexes

L'AMF, au sein du comité d'évaluation du RSA, a participé aux travaux d'enquête visant à évaluer si les aides sociales et tarifaires accordées par les villes de plus de 20.000 habitants sont désormais fondées sur les ressources et non plus sur les statuts.

• Petite enfance

L'AMF a rappelé à Nadine MORANO, secrétaire d'État à la Famille, ainsi qu'au Conseil économique et social, qu'elle souhaitait que le développement de l'offre de places d'accueil ne s'accompagne pas d'une diminution de la qualité et de la sécurité de l'accueil des enfants.

L'AMF a obtenu, dans le cadre de l'élaboration du projet de décret relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, le maintien du projet éducatif et social et d'une durée d'expérience professionnelle de 3 ans pour être directeur, ainsi que la non intégration systématique des titulaires de CAP petite enfance dans la liste des personnels "qualifiés".

Concernant les maisons d'assistants maternels, l'AMF a fait valoir la nécessité de sécuriser ce dispositif innovant, notamment par la conclusion d'une convention lorsque les maires souhaitent mettre un local à leur disposition.

• Protection de l'enfance

Lors des États généraux de la petite enfance, l'AMF a participé à deux ateliers consacrés respectivement à l'amélioration de la transmission de l'information préoccupante relative aux enfants en danger et à la prise en compte de la précarité.

Les maires proposent que les personnels communaux en contact avec des mineurs (personnels de crèches, d'accueil de loisirs, ATSEM...) bénéficient de formations.

• Personnes âgées

L'AMF a participé à la remise du Label "Bien vieillir ensemble", dont elle est partenaire, à 34 villes. Invitée par Nora BERRA, secrétaire d'État chargée des Aînés, à participer aux travaux de la mission "Vivre chez soi" visant à permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible, l'AMF, sensible à la nécessité de lever les freins et les obstacles existants, veille à ce que les nouveaux dispositifs proposés ne pèsent pas sur les budgets locaux.

• Plan de mise en accessibilité de la voirie des communes (PAVE)

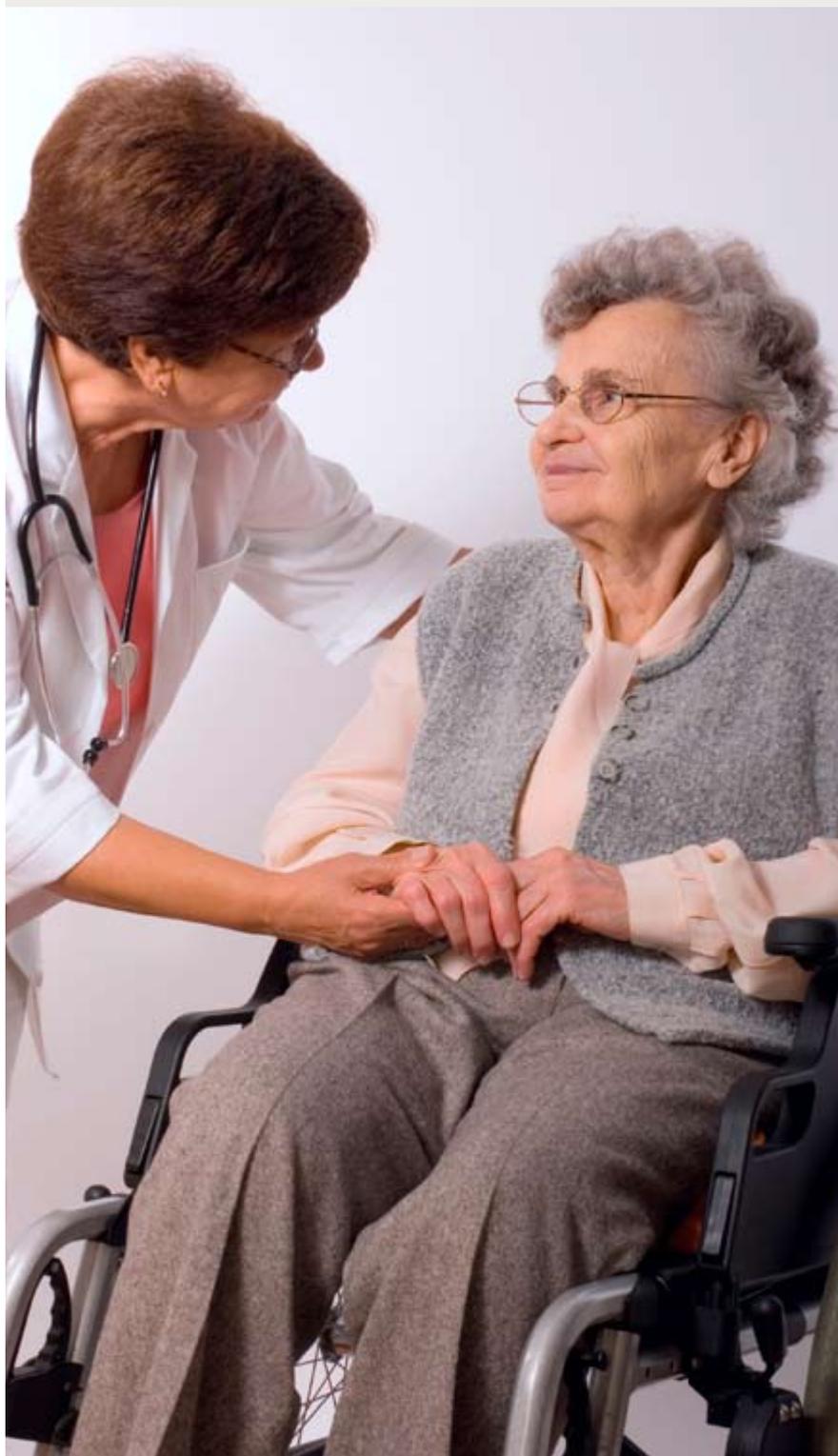
L'AMF a réalisé avec le CERTU un guide sur les PAVE, en octobre 2009, visant à répondre aux questions des maires, mais également à sensibiliser les usagers, les personnels et les professionnels qui interviennent dans la conception et la réalisation de l'accessibilité de la voirie et de l'espace public.

• Services à la personne

L'AMF a obtenu qu'une modification législative permette de payer en CESU les accueils de loisirs. Cependant, elle n'a pu l'obtenir que pour les enfants de moins de six ans.

> Transposition de la directive services

Craignant que le choix fait par le gouvernement d'inclure les établissements d'accueil des jeunes enfants comme d'autres services sociaux (aide à domicile, périscolaire) dans le champ d'application de la directive Services ne conduise à la remise en cause de la réglementation actuelle, garante de la qualité et de la sécurité de ces services, l'AMF s'est fortement mobilisée auprès des ministres et des parlementaires européens et nationaux pour mieux identifier les services sociaux et les protéger.



> Emploi et insertion des jeunes

• Service civique

L'AMF a participé aux travaux préparatoires à la mise en œuvre du service civique. L'État a tenu compte de ses observations sur la complexité de la demande d'agrément et la prise en charge des aides par l'État.

> Santé

• Mise en œuvre de la loi Hôpital, santé, patients, territoires du 21 juillet 2009

L'AMF a veillé à assurer la représentation des maires et présidents de communautés dans les conseils de surveillance des Agences régionales de santé ainsi que dans les conférences régionales de la santé et de l'autonomie et dans les deux commissions de coordination des politiques publiques de santé : l'une pour la prévention, la santé scolaire, la santé au travail et la protection maternelle et infantile, l'autre pour la prise en charge et l'accompagnement médico-social.

• Démographie médicale

A l'occasion des travaux préparatoires aux assises des territoires ruraux, l'AMF a souligné l'efficacité limitée des mesures existantes, visant à encourager l'installation des professionnels de santé dans les zones rurales et regretté que le règlement de leur inégale répartition territoriale repose très largement sur les collectivités locales. Elle demande une réflexion globale à ce sujet allant au-delà des seules incitations financières.

• Grippe A

L'AMF, tout en relayant aux maires une information soutenue sur les dispositions à prendre pour protéger la population et garantir la continuité des services publics, a veillé à ce que l'action des maires prenne place dans un cadre global organisé par l'État sous sa responsabilité et avec ses financements.

• Grenelle des ondes

Depuis l'été 2009, l'AMF participe aux très nombreuses réunions lancées après la table ronde interministérielle "Radiofréquences, santé et environnement", initiée au mois d'avril 2009, que ce soit dans le cadre des groupes de travail chargés du contrôle de l'exposition aux champs électromagnétiques et de l'information ou du comité opérationnel chargé du suivi de l'expérimentation de l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques et des nouvelles formes de concertation locale.

Dans le cadre de ces discussions, l'AMF, représentée par Michel BOURGAIN, maire de l'Isle-Saint-Denis, et Jacques BOUVARD, adjoint au maire de Rosny-sous-Bois, demande notamment une implication plus forte des services de l'État aux côtés des maires, pour répondre aux inquiétudes des riverains des antennes, et veille également à ce que tout nouveau dispositif qui verrait le jour à l'issue de ces travaux n'engendre ni responsabilités ni charges financières supplémentaires pour les communes.



> Éducation

Permettre une meilleure organisation de la scolarité des enfants, favoriser le développement d'activités sportives et proposer des services culturels variés font partie des enjeux des communes et des intercommunalités, soutenues en cela par l'action de l'AMF.

• Écoles privées

L'AMF a obtenu l'abrogation de l'article 89 de la loi du 13 août 2004 grâce au vote de la loi du 28 octobre 2009, qui prévoit d'appliquer aux écoles privées extérieures les règles de financement existantes pour la scolarisation des élèves dans les écoles publiques extérieures. Toutefois, elle a exprimé des réserves sur le projet de décret d'application, qui ne prend en compte que les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) rattachés à un EPCI compétent en matière scolaire, et a demandé que soient également concernés les RPI non adossés à un EPCI mais faisant l'objet d'accords entre les communes et reconnus par l'Éducation nationale. Le gouvernement a sollicité l'avis du Conseil d'État sur ce texte.

• Service minimum d'accueil (SMA)

Lors de la seconde réunion d'évaluation, l'AMF a insisté auprès du ministre de l'Éducation pour que le SMA ne concerne que les élèves qui en ont effectivement besoin, ce qui a été entendu. L'AMF reste cependant très vigilante sur l'application du SMA et attend un avis du Conseil d'État sur la délégation aux associations.

• Rythmes scolaires

En réaction au soutien par le ministre de l'Éducation, à la rentrée 2010, des projets d'école visant à assouplir l'aménagement du temps scolaire (semaine de neuf demi-journées, horaires décalés...), l'AMF, estimant que cette question ne pouvait relever des seuls conseils d'école, a demandé l'instauration d'une réelle concertation avec les maires sur une organisation pérenne de la semaine et de l'année scolaire prenant en compte les contraintes des communes.

• Numérique à l'école

L'AMF a souligné l'intérêt du plan "École numérique rurale" mais a regretté de ne pas avoir été étroitement associée à sa définition ni à sa mise en œuvre. Suite à la remise du rapport FOURGOUS, et dans l'attente du futur plan d'école numérique, l'AMF a attiré l'attention du ministère de l'Éducation nationale sur les conditions nécessaires à la réussite d'un tel plan, notamment en matière de formation des enseignants et d'accompagnement des communes.

• Restauration scolaire

Le ministre de l'Agriculture et de l'alimentation a été alerté par l'AMF sur les risques liés à l'intégration dans le projet de loi de modernisation agricole, d'une disposition contraignante sur la qualité nutritionnelle des repas servis en restauration scolaire, à l'égard notamment des petites communes. L'AMF a demandé un réaménagement des projets de textes réglementaires afin de les rendre compatibles avec le maintien des cantines scolaires rurales, le développement des circuits courts - l'AMF ayant constitué

sur ce sujet un groupe de travail - et l'amélioration du goût. Des amendements ont été déposés en ce sens par l'AMF.

• Établissements publics d'enseignement primaire

Auditionnée une nouvelle fois par l'Assemblée nationale, l'AMF a rappelé les réserves du Bureau, qui considère que la question du statut des directeurs d'école doit être dissociée de celle du statut des écoles.





> Sport

Trois fédérations sportives ont, cette année, soumis à l'avis de l'AMF leurs projets de nouveau règlement de terrains, comme la loi les y oblige, avant leur examen par la CERFRES (Commission d'examen des règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs) au sein de laquelle l'AMF est représentée.

Avec la Fédération française de football, la concertation engagée depuis cinq ans avait permis d'obtenir que les nouvelles prescriptions soient globalement acceptables pour les communes. Toutefois, deux demandes de l'AMF demeuraient sans réponse : une distinction claire entre les nouvelles constructions d'équipement et les installations existantes, celles-ci devant être soumises à des règles moins contraignantes, et les dispositions exceptionnelles de classement pour raison d'impossibilité majeure. Suite à l'avis de la CERFRES, ces deux questions devaient être réglées très prochainement.

La Fédération française de Basket-ball a sollicité l'AMF sur un nouveau règlement des salles et des terrains en matière de tracés et de panneaux. L'AMF a demandé deux modifications : une meilleure évaluation des coûts de ces nouvelles exigences et l'allongement de certains délais de mise aux normes.

Enfin, le Bureau de l'AMF a émis un avis défavorable au projet de nouveau règlement des installations et matériels d'athlétisme soumis par la Fédération française d'athlétisme, pour des raisons tenant aux coûts induits et à des exigences en matière de capacité d'accueil en tribunes.

> Culture

• Entretiens de Valois

Au regard de l'installation progressive, dans chaque région, de conférences du spectacle vivant, l'AMF a rappelé la nécessité d'y associer les communes rurales et qu'il appartient aux collectivités membres de décider de leur propre politique culturelle et de la nécessité ou non de les articuler entre elles.

• Décentralisation des enseignements artistiques

Les débats portant sur le renforcement du partenariat entre l'État et les collectivités en matière d'éducation artistique et culturelle sont suivis de près par l'AMF. A l'occasion d'une audition, par le Sénat, sur une proposition de loi relative aux cycles d'orientation professionnelle dans les conservatoires de musique, l'AMF a rappelé sa grande réserve sur l'idée d'en faire reposer majoritairement le coût sur les communes. La discussion sur la proposition de loi a été reportée sine die. Enfin, l'AMF suit les réflexions portant sur la constitution de pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant et la structuration de la filière conduisant au diplôme d'État de professeur de musique.

• Numérique

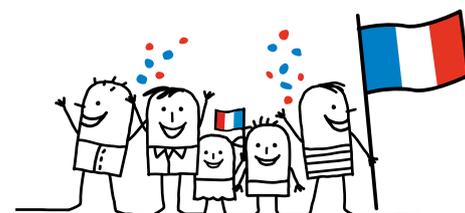
La Commission culture de l'AMF a travaillé sur l'adaptation des services culturels au développement du numérique, en particulier sur le rôle futur des bibliothèques / médiathèques et la numérisation des salles de cinéma. Sur ce dernier point, l'AMF souhaite des précisions sur le dispositif d'aide envisagé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, indispensable pour l'équipement des petites salles.

• SACEM

La SACEM a engagé des discussions avec l'AMF pour simplifier le protocole d'accord et étudier une éventuelle forfaitisation des droits à acquitter.

• Écoles d'art

Attentive aux conditions de transformation des écoles territoriales supérieures d'art en établissements publics de coopération culturelle et à la proposition d'alignement du statut des enseignants de ces écoles sur le statut des enseignants des écoles nationales d'art, l'AMF a mené une enquête auprès des villes concernées pour chiffrer le coût de ces propositions et recueillir leur avis.



> État civil

Dans les domaines de compétences plus régaliens (état civil, sécurité), l'AMF s'attache à garantir des conditions d'exercice favorables aux communes.

• Passeports biométriques

L'AMF a continué de suivre avec une attention toute particulière le dossier des titres biométriques, se faisant le porte-parole des difficultés techniques ou des inquiétudes d'ordre financier des 2075 communes qui se sont portées volontaires. Elle a donc répondu à la demande d'audition de Michèle ANDRÉ, sénatrice du Puy-de-Dôme et membre de la Commission des finances du Sénat, dans le cadre du projet de loi de finances 2010. Parallèlement, l'AMF a obtenu d'être associée étroitement à une mission de l'Inspection générale de l'administration (IGA) portant sur l'évaluation financière de la charge induite pour les communes. Menés avec le concours des représentants de quatre villes (Bron, Brunoy, Tours et Versailles), les travaux de l'IGA ont permis d'effectuer une enquête approfondie sur les difficultés rencontrées par les communes et de préconiser des solutions. Les observations de l'AMF ont été intégrées dans le rapport final. L'AMF a également fait savoir qu'une éventuelle extension de ce dispositif aux cartes nationales d'identité ne pourrait être envisagée sans une nouvelle négociation financière entre l'État et les communes volontaires.

• Dématérialisation de l'état civil

La dématérialisation de l'état civil est un corollaire de la protection de l'identité. En effet, pour éviter toute fraude sur l'état civil, il est envisagé d'établir des liens directs entre communes, administrations, organismes sociaux, notaires... d'une part, et les communes lieux

de naissance d'autre part, les invitant à se transmettre directement les renseignements d'état civil nécessaires à l'établissement du titre ou du document, à l'octroi d'une prestation, etc. L'AMF s'est inquiétée de ce nouveau travail de "vérification" confié aux officiers d'état civil et a souhaité travailler avec le ministère de la Justice sur les conditions de cette transmission dématérialisée. Des élus du groupe de travail "TIC", dont Gérard LIOT, maire d'Aussac-Vadalle, ont participé à six réunions au cours du premier semestre 2010 pour définir des outils performants et cohérents avec d'autres secteurs de l'administration électronique : signature électronique unique et fournie gratuitement, parapheur électronique universel mis à disposition, accompagnement au changement et formation des personnels. Ces points acquis, une expérimentation dans une trentaine de communes a débuté mi-2010, qui permettra d'évaluer concrètement les charges financières qui incomberaient aux communes, charges que l'AMF entend faire partager par les organismes qui bénéficieront de ce nouveau mode de lutte contre la fraude à l'identité.

• Législation funéraire

L'AMF a été saisie par le ministère de l'Intérieur d'un projet de décret qui permet une simplification des démarches administratives pour les communes et les familles, en passant du mode des autorisations au mode déclaratif, principalement pour le transport de corps et les soins de conservation. Sur la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon, l'AMF plaide depuis de nombreuses années pour un assouplissement des dispositions en vigueur. Elle a été entendue, en partie, avec un recours possible à un fonctionnaire de la police nationale en lieu et place du commissaire, mais la gendarmerie reste toujours en dehors du dispositif, ce que l'AMF a de nouveau déploré.





> Sécurité publique et civile

• Polices municipales

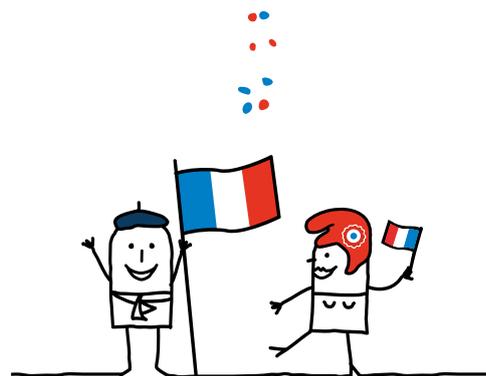
Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, dit LOPPSI 2, contient des dispositions sur la police municipale attribuant, en particulier, la qualité d'agent de police judiciaire aux directeurs de police municipale. Ils seconderaient alors les officiers de police judiciaire de la police et de la gendarmerie nationales. La LOPPSI prévoit également de donner la possibilité aux policiers municipaux de procéder à des contrôles d'identité et d'accroître leurs compétences en matière de contrôle d'alcoolémie. Par ces attributions, les polices municipales les plus importantes intégreraient de fait les forces nationales de sécurité ou les suppléeraient. L'AMF, estimant que la sécurité publique est une mission régalienne qui doit être assurée par l'État, s'est donc opposée à ces extensions de compétences des polices municipales et l'a fait savoir lors de son audition sur ce texte au Sénat.

A l'initiative de la CNIL, elle a proposé quelques règles de bonne pratique à l'usage des maires qui souhaiteraient mettre en œuvre un système de vidéoprotection. Ce "vademecum" consiste en 10 engagements pour assurer la sécurité collective dans le respect des libertés individuelles.

• Réforme de la défense incendie

Ce sujet sensible pour les communes fait encore l'objet de négociations avec le ministère de l'Intérieur car les demandes de l'AMF ne sont que partiellement prises en compte. Le 24 février 2010, l'AMF faisait part de sa satisfaction au ministre de l'Intérieur que la gestion de la compétence "défense extérieure contre l'incendie" puisse être confiée aux communautés, par le biais d'un amendement à la proposition de loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, votée en première lecture par l'Assemblée nationale le 3 décembre 2009. Elle regrettait toutefois que la demande de simulation financière de la réforme reste sans réponse et que les obligations des propriétaires privés ne soient pas juridiquement clarifiées.

Mais, point le plus crucial, l'AMF continue à refuser que les communes soient chargées des opérations de contrôle des points d'eau incendie : elle demande expressément que tous les SDIS les assument (alors que plusieurs s'en sont déjà déchargés) et a préparé un amendement législatif en ce sens.



AGIR AVEC EFFICACITÉ

En premier lieu les ressources humaines, mais également tous les moyens juridiques ou techniques qui permettent l'action des communes et des intercommunalités font l'objet d'une attention particulière de l'AMF et de ses interventions.



> Les ressources humaines

Tout au long de l'année 2009, l'AMF a participé aux réunions et groupes de travail organisés au niveau gouvernemental pour s'assurer que les intérêts des communes et des intercommunalités étaient pris en compte dans les mesures relatives à l'emploi et à la gestion des agents publics. Pour cela, l'AMF s'est appuyée sur son expertise technique interne mais également sur la contribution active de plusieurs collectivités à des consultations ou des projections budgétaires de réformes dont l'impact n'avait pas été suffisamment évalué.

Ainsi, ce sont plus d'une centaine de communes et d'intercommunalités qui ont pu participer à l'évaluation budgétaire de la réforme de la catégorie B, à celle du reclassement envisagé pour les professeurs d'enseignement supérieur d'art ou ont répondu au questionnaire sur la réforme de la catégorie A.

Ces recueils de données ont permis d'éclairer le gouvernement sur les conséquences attendues de ces réformes et de faire avancer les positions de l'AMF, notamment sur

la diminution ou le lissage des coûts, pour une rédaction des statuts et textes mieux adaptée aux conditions réelles d'emploi.

Cette force de proposition et de dialogue avec le gouvernement s'est également fondée sur les travaux et positions du groupe de travail Fonction publique territoriale, animé par Françoise DESCAMPS-CROSNIER, maire de Rosny-sur-Seine, et Daniel LEROY, adjoint au maire de Mousy-le-Neuf, qui s'est réuni à sept reprises et a abordé des thèmes aussi variés que l'intéressement collectif, la prime de fonction et de résultat, l'encadrement supérieur, les mises à disposition nationales des organisations syndicales, la protection sociale complémentaire ou la réforme de la police municipale, tous sur saisine des administrations d'État.

Ainsi, l'AMF a pu faire part de ses attentes et de ses positions sur le devenir de la fonction publique territoriale, par exemple sur le bilan de l'application de la loi de février 2007 sur la formation, le développement de l'apprentissage, l'avenir de la nouvelle bonification indiciaire et le projet de loi relatif au dialogue social. Enfin, l'AMF a signé le premier accord-cadre interfonction publique sur la santé et la

sécurité, le 20 novembre 2009, prenant une part importante dans l'extension des droits reconnus à tous les agents en ce domaine.

> Statut de l' élu et inéligibilités

Dans le cadre du projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, l'AMF a rédigé sept amendements relatifs au statut de l' élu, à partir des suggestions de ses adhérents. Ces amendements portent, entre autres, sur l' octroi de l' indemnité au taux plafond pour les maires, la protection des conseillers municipaux délégués et le régime de retraite par rente obligatoire pour les maires. En revanche, l'AMF, attachée au principe démocratique de la liberté de se porter candidat aux élections, était hostile aux nouvelles inéligibilités au mandat de conseiller municipal, prévues dans le même texte, qui frappent les membres de cabinet et les titulaires des postes de direction des communes et communautés de plus de 20 000 habitants. Elle a également fait part de son accord pour l' instauration d' un scrutin de liste dès 500 habitants.

> Les marchés publics

L'actualité a été marquée par la publication de nombreux textes intéressant le droit des marchés publics, au premier rang desquels figurent les décrets de décembre 2008 et la loi du 18 février 2009 sur l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, pris dans le cadre du Plan de relance de l'économie. L'une des mesures phares était le relèvement du seuil de 4 000 à 20 000 € en deçà duquel les marchés pouvaient être passés sans publicité ni mise en concurrence préalables. Ces modifications ont donné lieu à la rédaction par l'État d'un guide de bonnes pratiques du Code des marchés publics, auquel l'AMF a réagi, en insistant sur la nécessité de sécuriser les acheteurs. Ce nouveau seuil de 20 000 € a néanmoins été annulé le 10 février 2010 par le Conseil d'État. Les conséquences pratiques de cette annulation ont été analysées dans une note publiée sur le site internet de l'AMF.

Par ailleurs, l'AMF a été attentive au contenu des nouveaux Cahiers des clauses administratives générales (CCAG), à la transposition de la directive Recours qui modifie le contentieux contractuel ou encore à la mise en œuvre de la dématérialisation des marchés publics. L'AMF a également participé à la rédaction d'un guide pour les acheteurs publics sur les marchés publics de services de communications électroniques (téléphonie, internet), qui devrait être publié courant 2010. Enfin, l'AMF s'investit sur la problématique de l'introduction de l'agriculture

biologique et de proximité en restauration collective, eu égard aux contraintes du code des marchés publics.

> Les contrats et concessions

L'AMF a suivi attentivement l'évolution de la réforme des contrats de partenariat opérée par la loi du 28 juillet 2008 et poursuivie à travers la loi du 17 février 2009, et particulièrement les dispositions réglementaires qu'elle avait souhaitées, visant à préciser le contenu du rapport annuel du partenaire privé, les modalités de publicité, de mise en concurrence et d'exécution de ces contrats, ainsi que certaines dispositions de mise en œuvre du plan de relance ouvrant la possibilité, pour la collectivité contractante, de ne confier qu'une partie du financement au partenaire privé compte tenu de l'accès privilégié des personnes publiques à l'emprunt.

Par ailleurs, les évolutions exigées par la nécessaire mise en conformité avec le droit communautaire des textes relatifs aux concessions d'aménagement et aux concessions de travaux publics, intervenues pour les premières à travers le décret du 22 juillet 2009 et, pour les secondes, par l'adoption de l'ordonnance du 15 juillet 2009 et du décret du 26 avril 2010, ont également fait l'objet d'observations spécifiques de l'AMF visant à garantir la sécurité juridique de ces contrats.

> Les sociétés publiques locales

Le Parlement a adopté en mai 2010 la proposition de loi créant la société publique locale (SPL), nouvel outil de gestion des services publics. Constituée sous forme de société anonyme, détenue à 100% par au moins deux collectivités territoriales, la SPL, qui peut être créée sans mise en concurrence, a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau de l'AMF. Elle pourra intervenir dans tous les champs de compétences de ces collectivités, avec une grande souplesse.

> Lutte contre les démarchages frauduleux

Saisie chaque année par de nombreux adhérents victimes de pratiques douteuses de certaines sociétés commerciales, sollicitant des élus l'inscription des coordonnées communales sur des bordereaux de mise à jour d'annuaires, sans leur préciser que le renvoi de ces documents tiendra lieu de commande ultérieurement facturée à la commune, l'AMF a poursuivi son action de recensement et d'assistance des élus sur les moyens de défense dont ils disposent. L'attention du ministre de l'Intérieur a, une nouvelle fois, été attirée sur la nécessité de remédier à ces abus par la mise en place d'un plan de lutte contre les escroqueries.



> Nouvelle délégation du Comité des régions

L'AMF, sur demande du gouvernement français, a proposé une liste de six membres titulaires et de six suppléants afin de constituer le collège des maires de la délégation française du Comité des Régions. Elle se tient à la disposition de ces élus pour les aider dans la rédaction de leurs rapports mais également dans l'élaboration d'amendements sur des textes concernant les compétences des collectivités locales françaises.

APPORTER LA CONTRIBUTION DES MAIRES AUX ENJEUX EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

L'AMF est aussi très présente sur les dossiers européens, où elle participe activement à la représentation des intérêts locaux français, et internationaux où de nombreuses actions de coopération sont menées.

> Europe

Une représentation active et collective

Élections au Parlement européen, entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, entrée en fonction de la Commission européenne et désignation de la délégation française du Comité des régions : le contexte institutionnel de l'Union européenne (UE) a été profondément renouvelé ces derniers mois. Et ce, à un moment où ces institutions "nouvelles", tant par leur composition que par leurs compétences et prérogatives conférées par le Traité, doivent d'ores et déjà préparer la période de programmation après 2013 (l'UE fonctionnant sur la base d'un cadre financier pluriannuel de sept ans).

• Stratégie UE 2020

Le constat est simple : la stratégie de Lisbonne qui devait, à l'horizon 2010, faire de l'UE l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale, n'a pas atteint ses objectifs. La Commission européenne a donc proposé un nouveau cadre stratégique baptisé "UE 2020". L'AMF, avec ses partenaires de la Maison européenne des pouvoirs locaux français (MEPLF), a participé à toutes les consultations organisées par le Comité des Régions et la Commission européenne afin de faire entendre les préoccupations des collectivités locales françaises, à savoir : une stratégie mieux équilibrée sur les différents piliers économique, social, environnemental et territorial ; une stratégie qui reconnaît l'importance de la politique de cohésion et le rôle des autorités locales auxquelles il convient par ailleurs de donner plus de place dans le processus décisionnel.

• Politique de cohésion

L'AMF, qui avait, via la MEPLF, participé, l'an dernier, aux débats sur la "cohésion territoriale", a poursuivi son travail pour que soit

reconnue l'importance de la contribution de la politique de cohésion aux objectifs communautaires et donc milité pour que cette politique conserve un budget propre et ambitieux dans la prochaine période de programmation (stratégie UE 2020 précitée mais également réactions aux documents informels parus sur le budget post 2013). Elle demande également une meilleure association des élus locaux au processus décisionnel et s'est particulièrement impliquée en ce sens, notamment dans les débats sur le livre blanc sur la "gouvernance multi-niveaux" mais également dans sa contribution au programme national de réforme (PNR) de l'État français. Concernant la période actuelle, l'AMF a suivi avec intérêt et vigilance la programmation des fonds structurels, rééditant avec la DATAR un guide à l'usage des maires et organisant ou participant à des réunions d'information sur le sujet.

• Partenariats

La commission Europe de l'AMF a souhaité créer et renforcer les partenariats avec les institutions françaises et européennes. Ainsi a-t-elle organisé ses cinq dernières réunions en collaboration avec le Parlement européen, la Commission européenne, la représentation permanente de la France auprès des institutions européennes, la Commission aux affaires européennes de l'Assemblée nationale, la MEPLF ainsi que ses homologues européens.

> International

Des échanges et partenariats nombreux

• Coopération décentralisée

L'AMF reçoit régulièrement, à son siège parisien des délégations étrangères. En 2010, elle a ainsi eu des échanges avec des Koweïtis, Chinois, Brésiliens, Mexicains, Argentins, Éthiopiens, Indonésiens, Égyptiens, Camerounais, Cap Verdiens, Sénégalais. Par ailleurs, lors du Congrès 2009, l'AMF a accueilli une importante délégation chilienne avec laquelle elle a poursuivi les échanges et qu'elle a tenu à soutenir lors du terrible

tremblement de terre qui a frappé ce pays en février 2010.

La présidente du groupe de travail Affaires internationales/Coopération décentralisée, Nicole FEIDT, maire de Toul, a représenté l'AMF lors d'une table-ronde organisée sur le thème de la "femme élue" dans le cadre du sommet "Africités" organisé à Marrakech en décembre 2009. Partenaire des assises franco-japonaises de la coopération décentralisée organisées à Kanazawa en mai 2010, l'AMF est à nouveau intervenue par la voix de Nicole FEIDT dans l'atelier "société", au cours duquel ont été présentées les compétences des maires français en matière de politique sociale pour l'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes âgées.

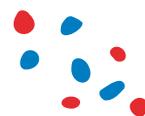
• Solidarité

A la suite du tremblement de terre en Haïti, l'AMF a invité les maires à manifester leur solidarité par une contribution au fonds de concours mis en place par le centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes. Au moment de la rédaction de ce rapport, les communes avaient contribué à hauteur de 1 776 000 € au fonds de concours. Jacques PÉLISSARD a obtenu de Bernard KOUCHNER que l'AMF soit membre du comité de pilotage qui décide de l'attribution des fonds et des projets subventionnés.

• Partenariats

Lors du déjeuner "international" du congrès 2009, Jacques PÉLISSARD et Charles JOSSELINE, ancien ministre de la Coopération et président de l'association Cités unies France (CUF), ont signé un protocole d'accord afin de formaliser la collaboration entre les deux associations. L'AMF et CUF travaillent en effet déjà depuis longtemps ensemble sur la coopération décentralisée et deux représentants de l'AMF siègent de droit au bureau exécutif de CUF.





UNE FORCE DE PROPOSITION ET DE REPRÉSENTATION

Depuis 1907, l'AMF est aux côtés des maires et aujourd'hui des présidents d'intercommunalité pour défendre les libertés locales et la décentralisation, apporter une aide aux élus dans la gestion quotidienne et porter leur voix sur les dossiers nationaux et internationaux.

> Une légitimité forte

L'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. Elle veille sans relâche à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales et s'implique avec force pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions.

35 995 adhérents, dont 34 510 maires et 1 485 présidents d'EPCL, lui confèrent sa légitimité.

L'AMF assure deux grandes missions au service de ses adhérents :

- Etre une force de proposition et de représentation. L'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se jouent l'avenir des communes, de leurs groupements et les conditions de leur développement.
- Assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la

décision. Les services de l'AMF exercent un suivi permanent et une analyse approfondie de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

Un réseau de 101 associations départementales de maires contribue à l'exercice des missions de l'AMF. Dans le cadre de la Maison européenne des pouvoirs locaux à Bruxelles, l'AMF relaie les préoccupations et défend les intérêts des maires sur les dossiers européens.

> Un fonctionnement paritaire

• Les instances décisionnelles

Le Bureau exécutif est composé du président, Jacques PÉLISSARD, du secrétaire général, André LAIGNEL, du premier vice-président, Jean-Pierre SCHOSTECK, et du

trésorier général, Jean LAUNAY.

L'Association est administrée par un Bureau, politiquement paritaire, composé de 36 membres, élu par l'assemblée générale pour trois ans (voir trombinoscope).

Par ailleurs, les présidents de l'Association des maires de grandes villes de France, de la Fédération des maires de villes moyennes, de l'Association des élus du littoral, de l'Association nationale des élus de la montagne, de l'Association des petites villes de France, de l'Association des maires ruraux de France, ainsi que de l'Association des maires de Ville et banlieue de France et de l'Association des Eco-maires sont membres associés du Bureau. Leur présence traduit la démarche d'ouverture que souhaite jouer l'AMF vis-à-vis des autres associations d'élus.

Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur dont sont membres de droit les présidents des 101 associations départementales de maires.

> Représentation de l'Association des maires de France

De par sa diversité et compte tenu de sa représentativité, l'Association des maires de France est particulièrement sollicitée pour siéger dans de nombreux organismes. La voix des maires et des présidents d'EPCL est ainsi prise en compte au sein d'instances nationales (Comité des finances locales, Conseil national des déchets, Conseil national de l'habitat, ...), régionales (Comités de bassin, Agences régionales de santé,...) ou européennes (Comité des régions).

A travers ses désignations opérées cette année (2009-2010) au sein de 144 organismes, l'AMF a également conforté son partenariat avec les autres associations d'élus, tant au niveau local que national.

> Chiffres clés

- 28 auditions d'élus de l'AMF devant le Parlement
- Plus de 6.800 conseils aux maires : courriers, appels téléphoniques, fax, e-mails
- Plus de 130 saisines des pouvoirs publics
- Environ 1.120 déplacements et réunions des services à l'extérieur...

> Actions de partenariat

La vocation généraliste de l'AMF la conduit à intervenir dans de nombreux domaines qui font l'objet de partenariats. Dans ce cadre, elle soutient un certain nombre de manifestations et d'opérations dont :

Les Rubans du patrimoine (FFB, Dexia, Fondation du patrimoine),
Ville amie des enfants (UNICEF),
Les Rubans du développement durable (Dexia, Comité 21),
Prix Territoria (Observatoire Territoria),
Vacances propres,
Observatoire national des Agendas 21 locaux (l'association 4D),
Label Villes Internet,
Challenge de la ville la plus sportive (L'Equipe).

> Les commissions permanentes et groupes de travail

Pilotés par un président et un ou plusieurs rapporteurs, ils proposent des analyses des projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions à soumettre au Bureau.

• Les commissions

Cohésion sociale

Président : Patrick MASCLET, maire d'Arleux

Rapporteur : Maud TALLET, maire de Champs-sur-Marne

Communes et territoires ruraux

Président : Michel VERGNIER, maire de Guéret

Rapporteur : Pierre MOREL à l'HUISSIER, maire de Fournels

Culture et communication

Président : André LAIGNEL, maire d'Issoudun

Rapporteur : Annie GENEVAR, maire de Morteau

Environnement et développement durable

Président : Denis MERVILLE, maire de Sainneville

Rapporteur : Michel BOURGAIN, maire de l'Île-saint-Denis

Europe

Président : Christophe ROUILLON, maire de Coulaines

Rapporteur : François COMMEINHES, maire de Sète

Finances et fiscalité locales

Président : Philippe LAURENT, maire de Sceaux

Rapporteur : Pascal BUCHET, maire de Fontenay-aux-Roses

Intercommunalité et territoires

Présidente : Jacqueline GOURAULT, maire de la Chaussée-Saint-Victor

Rapporteur : Christophe SIRUGUE, maire de Chalon-sur-Saône

Villes et territoires urbains

Président : François REBSAMEN, maire de Dijon

Rapporteur : Philippe DALLIER, maire de Pavillons-sous-Bois

• Les groupes de travail

Affaires internationales et coopération décentralisée

Présidente : Nicole FEIDT, maire de Toul

Rapporteur : Bruno JONCOUR, maire de Saint-Brieuc

Développement économique et commerce

Président : André CHASSAIGNE, maire de Saint-Amant-Roche-Savine

Rapporteur : Jean GIRARDON, maire de Mont Saint-Vincent

Education

Président : Pierre-Yves JARDEL, maire d'Orbais l'Abbaye

Rapporteur : Jean GERMAIN, maire de Tours

Fonction publique territoriale

Présidente : Françoise DESCAMPS-CROSNIER, maire de Rosny-sur-Seine

Rapporteur : Daniel LEROY, 1^{er} adjoint au maire de Moussy-Le-Neuf

Fêtes foraines

Président : Jean GERMAIN, maire de Tours

Rapporteur : Pierre HÉRISSON, conseiller municipal d'Annecy

Gares (nouveau groupe de travail)

Gens du voyage

Président : Joël DUQUENOY, maire d'Arques

Rapporteur : Pierre HÉRISSON, conseiller municipal d'Annecy

Logement

Présidente : Annie GUILLEMOT, maire de Bron

Rapporteur : Pierre JARLIER, maire de Saint-Flour

Pays

Président : Kléber MESQUIDA, maire de Saint-Pons-de-Thomières

Rapporteur : Philippe VIGIER, maire de Cloye-sur-Loir

Prévention de la délinquance et sécurité

Président : Gérard HAMEL, maire de Dreux

Rapporteur : Charles GAUTIER, maire de Saint-Herblain

Région Capitale

Président : ...

Rapporteur : Gilles CATOIRE, maire de Clichy-la-Garenne

Santé

Président : Philippe VIGIER, maire de Cloye-sur-le-Loir

Rapporteur : Jean-Paul NUNZI, maire de Moissac

Sécurité civile

Président : Jean PRORIOL, maire de Beauzac

Rapporteur : Jean-Paul BACQUET, maire de Coudes

Sécurité routière (nouveau groupe de travail)

Services publics

Président : Guy HILARY, maire de Tautavel

Rapporteur : Denis DURAND, maire de Bengy-sur-Craon

Sites et sols pollués

Maire référent : Jean-Louis DENOIT, maire de Viviez

Sport

Président : Didier CODORNIOU, maire de Gruissan

Rapporteur : Pierre MARTIN, maire d'Hallencourt

Technologies de l'information et de la communication

Président : Jean DIONIS DU SÉJOUR, maire d'Agen

Rapporteur : Daniel NOUAÏLLE, maire d'Aixe-sur-Vienne

Tourisme

Président : Michel GRÉGOIRE, maire de La Roche sur le Buis

Rapporteur : Martial SADDIER, maire de Bonneville

Transports

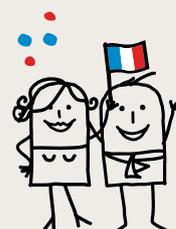
Présidente : Bernadette LACLAI, maire de Chambéry

Rapporteur : Louis NÈGRE, maire de Cagnes-sur-Mer

Urbanisme

Président : Pierre DUCOUT, maire de Cestas

Rapporteur : Hervé MARSEILLE, maire de Meudon



> Les temps forts de l'AMF

• Mai 2009

Participation du Président aux Assises de l'Association des petites villes de France.
Réunion des commissions : Cohésion sociale, Villes, Culture et communication, Finances.

• Juin 2009

Petit-déjeuner de l'AMF avec Philippe SEGUIN, premier Président de la Cour des comptes. *(voir photo)*

Réunion des commissions : Communes et territoires ruraux, Environnement et développement durable, Intercommunalité
Réunion des groupes de travail : Fonction publique territoriale, Affaires internationales, Education.

• Juillet 2009

Réunion des commissions Europe et Finances
Réunion du groupe de travail TIC.

• Septembre 2009

Participation du Président au congrès national de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies.
Audition du Président et de Jean LAUNAY sur le projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales par Pierre HÉRISSON.

Conférence de presse commune avec AMGVF, ACUF, FMVM, APVF, AMRF sur la réforme de la taxe professionnelle.

Réunion des groupes de travail : Fonction

publique territoriale, Affaires internationales, TIC, Education, Fêtes foraines, Urbanisme.

• Octobre 2009

Rencontre avec Benoist APPARU, secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme
Audition avec l'ARF, l'ADF et l'AdCF par la commission des Finances du Sénat.

Participation à la Conférence nationale des exécutifs.

Rencontre avec Martin HIRSCH, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Haut commissaire à la Jeunesse.

Participation aux 3^{èmes} rencontres internationales des partenariats public/privé à Paris
Réunion des commissions : Communes et territoires ruraux, Europe, Culture et communication, Finances, Intercommunalité.

Réunion du groupe de travail Fonction publique territoriale.

• Novembre 2009

Rencontre du Président avec Nicolas SARKOZY, Président de la République.

Rencontre du Président avec Rama YADE, secrétaire d'Etat chargée des Sports.

Réunion de la commission Finances
92^e Congrès.

• Décembre 2009

Rencontre du Président avec Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat.

Déplacement en Egypte avec Anne-Marie IDRAC, secrétaire d'Etat chargée du Commerce Extérieur.

Rencontre avec Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France et les prési-

dents de l'ADF et de l'ARF.

Rencontre avec Nadine MORANO, secrétaire d'Etat chargée de la Santé et de la Solidarité
Participation à la Conférence de la vie associative.

Conférence de presse commune avec AMGVF, ACUF, ARF et AFCCRE avant la Conférence de Copenhague sur le climat.

Réunion des groupes de travail : Fonction publique territoriale, Urbanisme.

• Janvier 2010

Rencontre avec Laurent LESSARD, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Réunion de la commission Communes et territoires ruraux.

Réunion des groupes de travail : Petite enfance et Fonction publique territoriale.

• Février 2010

Petit-déjeuner de l'AMF avec Daniel CANEPA, Préfet de la région Île-de-France.

Rencontre avec Frédéric JUGNET, délégué interministériel aux Grands événements sportifs.

Rencontre avec Alex TÜRK, président de la CNIL.

Audition par Dominique PERBEN, rapporteur du projet de loi de réforme des collectivités territoriales à l'Assemblée nationale

Réunion des commissions : Europe et Finances.

• Mars 2010

Réunion des commissions : Culture et communication, Finances.

Réunion des groupes de travail : TIC, Education, Logement, Petite enfance, Fonction publique territoriale.

• Avril 2010

Petit-déjeuner de l'AMF avec François CHÈRÈQUE, secrétaire général de la CFDT.

Rencontre avec Michel MERCIER, ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire.

Rencontre avec Marc-Philippe DAUBRESSE, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives.

Réunion des commissions : Cohésion sociale et Europe.

Réunion du groupe de travail Affaires internationales.

• Mai 2010

Rencontre du Président avec Alain MARLEIX, secrétaire d'Etat à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales.

Réunion des commissions : Finances et Intercommunalité.

Réunion des groupes de travail : Fonction publique territoriale, TIC et Education.





INFORMATION ET COMMUNICATION, des outils pratiques

L'actualité communale et intercommunale est toujours en mouvement, c'est la raison pour laquelle la revue et le supplément *Maires de France*, le site Internet, *Maire-Info* ou encore le rapport annuel s'attachent à diffuser toutes les informations utiles aux maires et présidents d'intercommunalité.

> Les services en ligne



- www.amf.asso.fr

Le site de l'AMF a fait peau neuve. Véritable source d'informations pour les élus et les acteurs locaux, le site de l'AMF a été rénové le 1^{er} octobre 2009 pour en améliorer la lecture et la consultation : navigation simplifiée, page d'accueil épurée, portail plus riche, espaces dédiés, moteur de recherche plus performant donnant accès à des

centaines de documents : notes, dossiers, guides et brochures produits par les services de l'AMF. Près de 100 000 visiteurs consultent le site de l'AMF chaque mois.

Parmi les nouveautés figurent notamment : des accueils dédiés pour les maires et présidents d'EPCI, les associations départementales et la presse ; dix grandes thématiques permettant de retrouver directement tous les documents mis en ligne dans chacun de ces domaines.

- **La newsletter www.maire-info.com**

Quotidien gratuit en ligne présentant l'actualité des collectivités locales en temps réel ; près de 49 000 abonnés bénéficient tous les jours de ce service de dépêches.

- **Le site www.pouvoirs-locaux-francais.eu**

Un site d'information pour les élus et le grand public sur l'actualité européenne et les actions des associations membres de la Maison européenne des pouvoirs locaux français.

> Les publications

• La revue *Maires de France*

Magazine de référence dans le monde des collectivités locales et des EPCI, la revue *Maires de France*, publiée au début de chaque mois, propose le suivi de l'actualité nationale et européenne intéressant les collectivités locales, des initiatives, des expériences et des conseils.

• Le supplément *Maires de France*

Publié le 15 de chaque mois à 41 000 exemplaires, la lettre est un outil d'informations brèves et pratiques, qui relaie l'action de l'AMF vis-à-vis de ses adhérents.

> Les éditions

• Les Cahiers du réseau

Les Cahiers du réseau constituent un ensemble d'ouvrages pratiques destinés aux élus et à leurs collaborateurs. Fruit d'une mutualisation entre l'AMF et les associations départementales, ils ont pour but de faire bénéficier à l'ensemble du réseau de l'AMF des travaux d'intérêt commun.

La collection comporte à ce jour neuf ouvrages :

- Les chemins ruraux (AD de la Marne, 2006) ;
- Le maire et les voies communales (AD des Vosges, 2006) ;
- La commune et les associations (AD du Loiret, 2007) ;
- Le maire et les lotissements (AD de Meurthe-et-Moselle, 2007) ;
- Le Guide du maire (AMF, 2008) ;

- Le Guide du président de communauté (AMF, 2008) ;
- Les collectivités et l'éco-responsabilité (AMF, Ademe, 2008) ;
- Le maire et les transports (AMF, AGIR, 2009) ;
- La commune et le financement des réseaux (AD du Loiret, 2010).

A paraître :

- Le maire et les édifices culturels (AD de la Mayenne, de la Sarthe et du Maine-et-Loire).

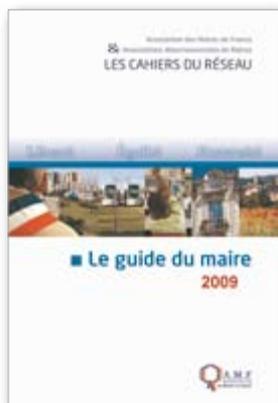
• Des guides thématiques

L'AMF a aussi édité un ensemble de guides gratuits téléchargeables à partir du site de l'AMF :

- Le statut de l'élu local (remis à jour régulièrement) ;
- Guide pratique du maire : Financez vos projets avec le FEADER (novembre 2009) ;
- La maîtrise de la demande d'énergie (novembre 2008) ;
- Financez vos projets grâce à l'Europe : des fonds européens pour votre territoire ; guide pratique de l'élu (novembre 2008) ;
- L'économie des services publics de l'eau et de l'assainissement (novembre 2008) ;
- Guide des boues d'épuration (2007) ;
- Téléphonie mobile : guide des relations entre opérateurs et communes (décembre 2007) ;
- Code de bonne conduite dans la circulation de l'information entre les maires et le ministère public (octobre 2004).

Et aussi :

- Le maire et le sport (septembre 2009), de Patrick BAYEUX, pour l'AMF chez Berger-Levrault (49€).



DES SERVICES SPECIFIQUES

> Mairie 2000

• Association créée en 1985 par l'AMF, la Caisse des Dépôts et la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL devenue Dexia Crédit Local), Mairie 2000 a pour mission de développer l'information et la formation des élus locaux, en apportant une assistance technique et financière aux associations départementales (AD) de maires.

Conformément à sa mission, l'action de Mairie 2000, aux côtés du réseau des AD, a permis, en 2009, l'organisation de 1067 sessions pour près de 48 500 participants, toutes actions confondues. Dans la continuité des actions engagées en direction des nouveaux élus, Mairie 2000 a mis en place en relation avec les associations départementales de maires, « Les Rencontres de la gestion locale ». Sous la forme de demi-journées de travail et d'échanges, 38 réunions se sont ainsi tenues d'avril à décembre 2009 au profit de près de 3000 élus.

L'aide financière, qui se double souvent de conseils techniques et pédagogiques, constitue le socle de l'action de Mairie 2000, agissant comme un levier non négligeable sur l'activité de formation des associations départementales de maires. En effet, cette aide représente près de 40% du coût total qu'elles consacrent à la formation de leurs élus.

Mairie 2000 contribue à une diffusion efficace de l'expertise de ses partenaires sur des sujets en lien avec les préoccupations des élus. Ainsi, un nouvel ouvrage sur les services innovants réalisé en

partenariat avec France Télécom a pu être diffusé à l'occasion du Congrès des maires, cet ouvrage étant désormais accompagné par un site internet dédié.

Mairie 2000 joue également un rôle d'interface et d'échange entre les collectivités locales dont l'AMF assure la représentation sur le plan national, et des grandes entreprises de service public, des fédérations et ordres professionnels adhérents de l'association. Ce partenariat original, adossé à l'Association des maires de France, se traduit par l'organisation de manifestations régionales ou interdépartementales sur des thèmes conciliant tout à la fois la demande d'information des élus locaux et la capacité d'expertise des membres adhérents, à l'instar de la réunion sur « les politiques environnementales à l'échelon communal » qui s'est déroulée en juin 2009 à Lyon.

> Chiffres-clefs 2009 :

- Budget annuel : 550 000 €
- Nombre de salariés : 2
- Nombre de partenaires : 22
- Nombre d'associations bénéficiaires des aides : 73
- Nombres de réunions subventionnées : 1067
- Coût total des actions déclaré par les AD : 973 473 €
- Montant des subventions accordées : 347 630 €
- Nombre de participants déclarés : 48 428

> Les instances dirigeantes :

Président

Jacques PÉLISSARD (AMF)

Secrétaire Général

André LAIGNEL (AMF)

Trésorier

Jean-Luc GUITARD (Dexia)

Vices-Présidents

Jean-Paul BAILLY (La Poste)

Pierre BIBOLLET (OGE)

Directeur Général

Nicolas BASSELIER

Chargée de mission

Nathalie DOTRES

> Les partenaires de MAIRIE 2000

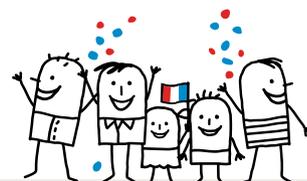
• Les membres fondateurs

Association des Maires de France
Caisse des Dépôts et Consignations
Dexia Crédit Local

• Les membres adhérents

ADEME
AFOM
CNP-Assurances
CNOA (Conseil national de l'Ordre des architectes)
Eco-Emballages
EDF
FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances)

FNADE (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement)
FP2E (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau)
France Télécom
GDF SUEZ
Groupement d'entreprises mutuelles d'assurances (représenté par la SMACL)
Groupe Chèque Déjeuner
Groupe La Poste
Mutuelle nationale territoriale
Ordre des Géomètres Experts
RTE (Réseau de Transport de l'Electricité)
SACEM
UGAP
USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière de France)



> FONPEL, un régime de retraite complémentaire dédié aux élus

Créé par l'AMF en 1993, dédié aux élus locaux et piloté par les représentants de ces derniers, géré par la Caisse des Dépôts et co-assuré par trois grandes compagnies d'assurance, contrôlé par un actuaire conseil et un commissaire aux comptes indépendants, le régime de retraite complémentaire par capitalisation FONPEL compte plus de 12 000 affiliés.

En 2009, 14,6 millions € de cotisations ont été perçues. Avec des réserves de près de 218 millions d'euros pour des engagements à hauteur de 199 millions d'euros, le taux de couverture du régime a atteint 109,03%.

Le taux de rendement financier comptabilisé pour 2009 s'établit à 3,94%.

Depuis mars 2008, DEXIA DS-Services est chargé de promouvoir ce régime auprès des élus locaux : en 2009, il a été collecté 543 adhésions nouvelles, rythme de progression qui ne peut que renforcer la sécurité et la rentabilité de FONPEL pour ses affiliés.

Dans un contexte marqué par la crise financière survenue à l'automne 2008, la gestion prudente des partenaires pilotés par FONPEL a permis de maintenir une performance satisfaisante du portefeuille.

> Principales caractéristiques du fonds :

- La décision d'affiliation appartient au seul élu qui choisit son taux de cotisation : 4, 6 ou 8% de ses indemnités de fonction.
- La collectivité doit alors verser un abondement identique (dépense obligatoire).
- L'élu peut racheter dans les mêmes conditions les périodes antérieures indemnisées pour les mandats en cours.
- Il peut prendre sa retraite FONPEL à partir de 55 ans tout en restant en activité, la rente n'étant alors imposable que de 70 à 30% selon son âge.
- L'élu peut bénéficier d'une garantie décès jusqu'à la liquidation de sa retraite ; une garantie de réversion est également acquise pendant sa retraite et jusqu'à 75 ans.
- L'élu peut ouvrir autant de comptes FONPEL qu'il a de mandats indemnisés.

Simulations sans engagement auprès de :

DEXIA DS - Services FONPEL
18020 BOURGES CEDEX
Tél. 02 48 48 21 40
Télécopie : 02 48 48 21 41
Mail : fonpel@dexia-ds-services.com
Site : www.fonpel.com

LES ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES

Agir pour renforcer l'efficacité de notre action en faveur des adhérents

L'AMF s'appuie sur un réseau d'associations départementales structuré qui forme le premier relais des préoccupations des élus. Constitué par l'AMF et 101 associations d'élus, ce réseau permet de mener des actions communes, de mutualiser les productions, de développer les échanges d'expériences et de faciliter les initiatives dans chaque département avec la volonté de servir au mieux les intérêts de leurs adhérents.

> AMF / associations départementales : des échanges réguliers

Le contact quotidien avec les associations départementales (présence dans les assemblées générales, déjeuners des présidents, intervention des permanents de l'AMF dans les réunions d'information, réponses de l'AMF aux questions, etc.) est essentiel pour que l'AMF connaisse les préoccupations quotidiennes des élus.

• Un soutien fort à l'ANDAM

Jacques PÉLISSARD s'est rendu au 18^{ème} congrès de l'ANDAM organisé à Saint Etienne sur le thème : tourisme industriel et économique. Ce congrès a donné lieu à un large échange sur les perspectives de coopération entre les associations départementales de maires et les sections départementales et régionales du syndicat national des directeurs généraux de collectivités territoriales en présence de son président, Stéphane PINTRE.

Les thèmes retenus par l'ANDAM pour chacune de ses sessions de formation permettent à ses membres de mieux répondre aux préoccupations des élus. L'AMF s'est, en 2010, à nouveau associée à cet effort en organisant, pour les permanents d'associations départementales, un séminaire sur la veille juridique.

• Une aide pour se structurer

Depuis la mise en place de ce dispositif, 28 associations départementales ont pu en bénéficier. En 2010, c'est une somme de 70 000 euros qui a été consacrée par l'AMF aux associations départementales pour

leur permettre de recruter du personnel permanent, administratif, juriste ou chargé des nouvelles technologies. Cette aide peut également servir à financer un poste mutualisé entre deux ou plusieurs associations départementales.

• Un réseau réactif

Une forte mobilisation des associations départementales s'est manifestée, notamment à l'occasion des Assises des territoires ruraux qui a permis à 30 associations départementales d'enrichir la contribution de l'AMF. Par ailleurs, des réunions périodiques des directeurs des associations départementales sont organisées à l'AMF.

• Une implication accrue dans les problématiques européennes

Le réseau de l'AMF est de plus en plus sensible aux thématiques européennes ; régulièrement, des délégations sont reçues à Bruxelles par la Maison européenne des pouvoirs locaux français et des visites des institutions européennes sont organisées à leur attention.

Par ailleurs, le 2 février 2010, un séminaire a réuni les permanents d'associations départementales au siège de la représentation de la Commission européenne à Paris, avec des représentants de la Commission européenne, du Parlement et du Comité des régions sur les relais institutionnels mis à la disposition des associations départementales ainsi que sur les politiques de l'Union européenne en direction des élus. En début d'année, le service Europe de l'AMF a organisé, dans le cadre de l'opération « Un trimestre, une région », un déplacement à Bruxelles pour l'association départementale

de l'Aveyron afin de rencontrer des représentants d'institutions européennes. D'autres associations départementales (Vosges, Loire-Atlantique, Vaucluse, Loire) bénéficieront de cette opération courant 2010.

• Les Cahiers du réseau



Depuis son lancement en 2006, cette collection compte maintenant dix ouvrages et s'est enrichie, cette année, d'un nouveau Cahier : « Le maire et le financement des réseaux » réalisé par l'Association départementale du Loiret.

• Diverses actions et manifestations de l'AMF en Outre-mer

A l'invitation des présidents Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC (Guyane), Raymond OCCOLIER (Martinique) et René NOËL (Guadeloupe) exprimée lors de la dernière journée Outre-mer du congrès, Jacques Pélissard s'est rendu en mai 2010 dans ces trois départements pour mieux connaître leurs préoccupations et dialoguer avec les élus. Il a également été reçu par les préfets, les présidents des conseils régionaux et généraux et s'est déplacé dans de nombreuses communes.

Dans les trois départements, il a pu constater la forte mobilisation des associations départementales et leur capacité de rassembler les maires. Suite à l'expertise réalisée par les services de l'AMF, il est intervenu auprès des ministres concernés sur plusieurs dossiers.

• Solidarité avec la Vendée, la Charente-Maritime et le Var

A la suite de la tempête Xynthia de février 2010, l'AMF a souhaité manifester sa solidarité aux maires et aux habitants des communes cruellement frappées par la mort de 47 personnes en versant aux deux associations départementales la somme de 20 000 euros. En juin 2010, après les graves inondations du Var, l'AMF a versé 10.000 euros à l'association départementale des maires.

• Assemblées générales de maires

Au cours de l'année écoulée, Jacques PÉLISSARD s'est rendu dans les départements suivants : Doubs, Val de Marne, Ardennes, Indre, Corse du Sud, Moselle, Morbihan, Pyrénées-Orientales, Gironde, Orne, Corrèze, Deux-Sèvres, Essonne, Vosges, Martinique, Guadeloupe, Guyane



> Un réseau actif

• De nouvelles manifestations qui conjuguent assemblées générales, ateliers et salons

1^{er} Carrefour des élus et collectivités territoriales de la Marne à l'occasion de la 64^{ème} foire exposition de Châlons-en-Champagne avec de nombreux exposants susceptibles d'apporter un service, une prestation, un matériel aux collectivités territoriales.

1^{er} Salon des collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine.

• Une multiplication des échanges d'information et de mutualisation entre les associations départementales

Dans une même région, au-delà des rencontres régulières entre présidents et permanents, de nouvelles pratiques de mutualisation se développent : spécialisation de chaque association départementale sur un pôle de compétences particulier, mutualisation du conseil juridique ou création d'un intranet bénéficiant à tous les adhérents des associations départementales concernées.

• De nouveaux sites et nouvelles publications

Association des maires des Hautes Alpes :

www.maires05.com

Association des maires de la Corrèze :

www.maires.correze.net/

Association des maires du Doubs : www.amd25.fr

Association des maires de la Gironde : www.amg33.fr

Association des maires du Gard : journal d'information

Mag'Congrès : nouveau magazine édité à l'occasion du congrès départemental de l'Association des Maires de l'Isère

La lettre de l'Association des maires des Hauts-de-Seine

La lettre d'information de l'AM 94

• Nouveaux présidents d'association départementale

Guadeloupe

René NOËL, maire de La Désirade

Gard

Pilar CHALEYSSIN, maire d'Aubais

Gironde

Bernard SEUROT, maire de Bruges

Puy-de-Dôme

Pierrette DAFFIX-RAY, maire de Youx

Val-de-Marne

Jean-Marie BRETILLON, maire de Charenton-le-Pont

• Nouveaux permanents

Hautes-Alpes

Damien DURANCEAU

Hauts-de-Seine

Vincent MARCHAND

Haute-Savoie

Maxime JUDD

Haute-Vienne

Elisabeth PONSARD

Rhône

Fabien PERRUSSEL

Pyrénées-Orientales

Pierre CONTET

Gironde

Sophie RIBETON

Gard

Naïs BONNET

Côtes-d'Armor

Frédéric LE MOULLEC





RAPPORT SUR LES FINANCES DE L'AMF Exercice 2009

A la clôture du 31 décembre 2009, notre association dégage un excédent de 2.270.676€ contre 2.481.559€ à la clôture de l'exercice 2008.

Vous le constatez, cet excédent est globalement stable, compte tenu des dépenses exceptionnelles engagées en raison de la reconstruction d'un des deux bâtiments qui composent le siège de notre Association au 41 quai d'Orsay et qui se sont élevées à environ 310.000€.

Nos produits d'exploitation ont progressé de 2,21% et nos charges d'exploitation ont progressé de 6,4%.

Notre résultat financier, qui correspond aux revenus et produits de cession de nos valeurs de placement, est stable : nos réserves financières n'ont pas été atteintes par la crise financière et nous n'avons pas à constater de moins-values importantes. Nos placements, s'ils ont un taux de rendement plutôt faible, sont sûrs.

Comme toujours, nos produits sont majoritairement constitués des cotisations de nos adhérents, puisqu'elles représentent près de 66% du montant total de nos produits.

L'activité purement associative, dont font partie les partenariats et cotisations, représente au total 72% de nos produits.

C'est dire à quel point notre Association a besoin du soutien fidèle du plus grand nombre d'adhérents pour poursuivre son action à votre service, pour engager de nouveaux projets, être toujours plus réactive et proche de vos préoccupations.

Conscient toutefois de vos inquiétudes et de vos contraintes financières, notre assemblée générale a adopté sur ma proposition lors du Congrès 2009 un quasi gel des cotisations 2010, avec un taux de progression moyen de 0,25%.

Les droits d'inscription au Congrès des maires et les abonnements à notre revue *Maires de France* représentent chacun 10% de nos produits, et enfin la



LE TRÉSORIER GÉNÉRAL
Jean LAUNAY
Député-maire de Bretenoux (46)

redevance perçue pour le Salon des maires représente environ 7% de nos ressources.

Le niveau des charges courantes est globalement stable. L'année 2009 a vu la concrétisation d'un projet dont nous vous parlons depuis bientôt trois ans : la démolition d'un des deux bâtiments du siège de votre Association et la construction en lieu et place d'un bâtiment plus fonctionnel, et d'une salle en sous-sol de 250 places assises. Ces gros travaux nous permettent de rendre nos locaux accessibles aux handicapés.

Les travaux ont commencé en juillet 2009, et le nouveau bâtiment devrait être livré en septembre 2010. J'aurai l'occasion de vous en reparler lors de l'Assemblée générale de votre Association en novembre prochain.

Je vous précise toutefois que la construction nouvelle n'impacte pas les charges 2009 : comptablement, c'est une immobilisation en cours dont l'amortissement débutera à la livraison du bâtiment.

En revanche, toutes les charges annexes (déplacement de 20 salariés ; location provisoire de locaux ; installations techniques ; etc.) ont impacté les comptes 2009.

En conclusion, les finances de votre Association sont saines et nous permettent de poursuivre nos actions et de réaliser nos projets. La maîtrise de nos charges courantes nous permet d'envisager l'avenir sereinement, d'entendre vos préoccupations et de répondre à vos attentes : j'ai ainsi proposé à votre Bureau, qui l'a accepté, de maintenir à 90€ pour la troisième année consécutive, les droits d'inscription pour le Congrès des maires et des présidents de communautés de France.

Comme de coutume, vous serez appelés, lors de ce 93^{ème} Congrès, à approuver les comptes 2009 et à vous prononcer sur le taux des cotisations 2011.

Je vous remercie de votre attention et de votre confiance.





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association des maires de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au

regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 21 juin 2010

Pierre-Henri SCACCHI et Associés
Commissaire aux Comptes

Serge GRUBER

Pierre-Henri SCACCHI

> Présentation des comptes

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF	2009	2008
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	163 445	188 180
Immobilisations corporelles	5 873 706	3 796 748
Immobilisations financières	69 094	21 687
Total	6 106 245	4 006 615
Actif circulant		
Stocks	27 214	27 233
Créances	2 291 991	1 760 147
VMP et disponibilités	17 369 700	17 120 756
Total	19 688 905	18 908 136
Charges constatées d'avance	132 409	54 161
Total Actif	25 927 559	22 968 912

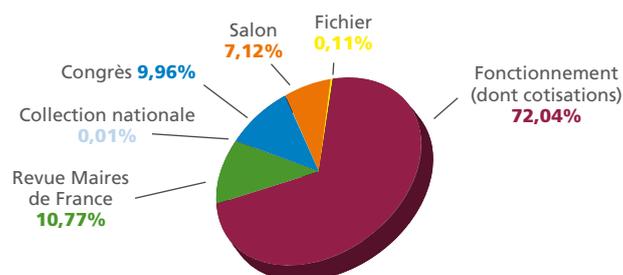
PASSIF	2009	2008
Capitaux propres		
Fonds de réserve	20 972 530	18 490 971
Résultat de l'exercice (excédent)	2 270 676	2 481 559
Total	23 243 206	20 972 530
Provision pour risques et charges	314 191	357 543
Dettes		
Emprunts auprès d'Éts de crédit	20 314	43 195
Av.-açptes reçus sur commandes en cours	479	-
Dettes fournisseurs-comptes rattachés	565 932	610 707
Dettes fiscales et sociales	798 688	828 606
Dettes sur immo. et comptes rattachés	702 547	12 287
Autres dettes	248 052	107 006
Produits constatés d'avance	34 150	37 037
Total	2 370 162	1 638 839
Total Passif	25 927 559	22 968 912

COMPTE DE RESULTAT du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

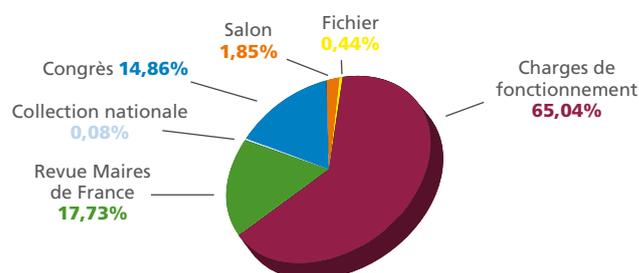
	2009	2008
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	10 950 444	11 041 600
Autres	699 521	355 528
Total	11 649 965	11 397 128
Charges d'exploitation		
Variations de stocks	121	2 060
Achats et Charges externes	2 841 003	2 931 875
Impôts, taxes et versements assimilés	489 519	416 325
Salaires et traitements	3 582 098	3 503 845
Charges sociales	1 791 436	1 727 680
Dotations	784 797	433 888
Autres charges	172 251	66 535
Total	9 661 225	9 082 208
Résultat d'exploitation	1 988 740	2 314 920
Produits financiers	463 734	514 208
Charges financières	7 416	38 591
Résultat financier	456 318	475 617
Résultat courant avant impôts	2 445 058	2 790 537
Produits exceptionnels	63 976	50
Charges exceptionnelles	159 442	188 880
Résultat exceptionnel	(95466)	(188830)
Impôts sur les bénéfices	78 916	120 146
Total des produits	12 177 675	11 911 389
Total des charges	9 907 000	9 429 830
EXCEDENT DE L'EXERCICE	2 270 676	2 481 559

LES GRANDES MASSES Exercice 2009

Produits par activité (en milliers d'euros)	11 714	
Fonctionnement (dont cotisations)	8 438	72,04%
Revue Maires de France	1 261	10,77%
Collection nationale	0,7	0,01%
Congrès	1 167	9,96%
Salon	834	7,12%
Fichier	13	0,11%



Charges (en milliers d'euros)	9 899	
Charges de fonctionnement	6 438	65,04%
Revue Maires de France	1 755	17,73%
Collection nationale	8	0,08%
Congrès	1 471	14,86%
Salon	183	1,85%
Fichier	44	0,44%



QUELQUES RATIOS SIGNIFICATIFS Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

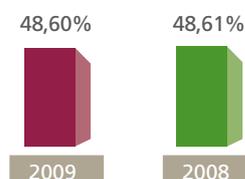
Taux de cotisations impayées (situation au 31 mai de l'année suivante)		
Produits d'exploitation	Impayés 2009	Impayés 2008
Associations départementales	1,09%	1,21%
Adhérents directs	5,36%	4,80%
Associations départementales (EPCI)	10,67%	2,71%
Adhérents directs (EPCI)	1,29%	4,92%
Total	2,65%	2,11%

Pour comprendre l'évolution des cotisations, il est intéressant de suivre 2 ratios :

Part des cotisations nettes dans les recettes globales

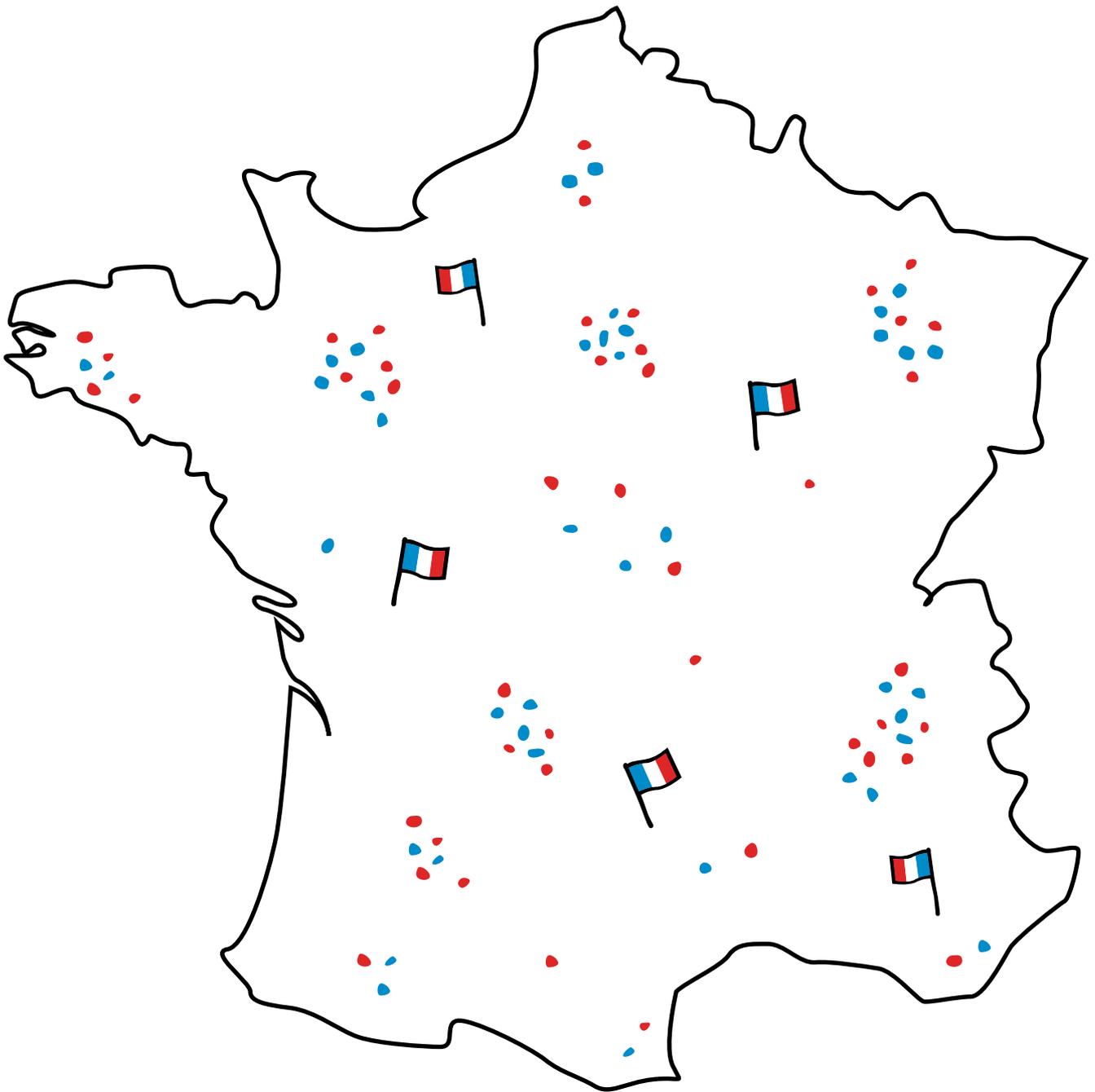


Part des charges de personnel* dans les produits



* Charges de personnel = salaires + charges + taxe sur les salaires

LE TROMBINOSCOPE



> Le Bureau de l'AMF

PRÉSIDENT



Jacques PÉLISSARD
Lons-le-Saunier (39)

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



André LAIGNEL
Issoudun (36)

PREMIER VICE-PRÉSIDENT



Jean-Pierre SCHOSTECK
Châtillon (92)

TRÉSORIER GÉNÉRAL



Jean LAUNAY
Bretenoux (46)



Michel BOURGAIN
L'Île-Saint-Denis (93)



Maxime CAMUZAT
Saint-Germain-du-Puy (18)



Gilles CARREZ
Le-Perreux-sur-Marne (94)



Françoise CARTRON
Artigues-près-Bordeaux (33)



André CHASSAIGNE
Saint-Amant-Roche-Savine (63)



Michel DAVAL
Gernelle (08)



Françoise DESCAMPS-CROSNIER
Rosny-sur-Seine (78)



Jean DIONIS DU SEJOUR
Agen (47)



Joël DUQUENOY
Arques (62)



Nicole FEIDT
Toul (54)



Jean GIRARDON
Mont-Saint-Vincent (71)



Jacqueline GOURAULT
La Chaussée Saint-Victor (41)



Charles GUÉNÉ
Vaux-sous-Aubigny (52)



Annie GUILLEMOT
Bron (69)



Michel GRÉGOIRE
La-Roche-sur-le-Buis (26)



Pierre JARLIER
Saint-Flour (15)



Bernadette LACLAI
Chambéry (73)



Philippe LAURENT
Sceaux (92)



Hervé MARSEILLE
Meudon (92)



Patrick MASCLÉ
Arleux (59)



Denis MERVILLE
Sainneville (76)



Kléber MESQUIDA
Saint-Pons-de-Thomières (34)



Jean PRORIOL
Beauzac (43)



François REBSAMEN
Dijon (21)



Marie-Josée ROIG
Avignon (84)



Christophe ROUILLON
Coulaines (72)



Martial SADDIER
Bonneville (74)



Christophe SIRUGUE
Chalon-sur-Saône (71)



Maud TALLET
Champs-sur-Marne (77)



Michel VERGNIER
Guéret (23)



Philippe VIGIER
Cloyes-sur-le-Loir (28)

> Le Comité directeur



Pierre-Christophe BAGUET
Boulogne-Billancourt (92)



Brigitte BARÈGES
Montauban (82)



Pierrette BARZU
Astis (64)



Bernard BAUDOIX
Aulnôye-Aymeries (59)



Jean-Claude BLIN
Eguzon-Chantome (36)



Philippe BODARD
Mûrs Erigné (49)



Nicolas BONNEAU
La-Chapelle-Saint-Mesmin (45)



Jean-Pierre BOSINO
Montataire (60)



Jean-Pierre BOUQUET
Vitry-le-François (51)



Françoise BOUVIER
Offemont (90)



Pascal BUCHET
Fontenay-aux-Roses (92)



Louis CARLES
Torreilles (66)



Caroline CAYEUX
Beauvais (60)



Alain CAZABONNE
Talence (33)



Michel CHAMPREDON
Evreux (27)



Didier CODORNIU
Gruissan (11)



François CORNUT-GENTILLE
Saint-Dizier (52)



Charles de COURSON
Vanault-les-Dames (51)



Edouard COURTIAL
Agnetz (60)



Anne-Marie COUSIN
Torigni-sur-Vire (50)



Jean-Pierre CUBERTAFON
Lanouaille (24)



François CULLANDRE
Brest (29)



Geneviève DARRIEUSSECO
Mont-de-Marsan (40)



Marc DAUNIS
Valbonne (06)



Marie-Odile DELCAMP
Gourdon (46)



Valérie DEMANGEAU
Le Pellerin (44)



Jean-Jacques DESCAMPS
Loches (37)



Patrick DOUET
Bonneuil-sur-Marne (94)



René DROUIN
Moyeuve-Grande (57)



Pierre DUCOUT
Cestas (33)



Denis DURAND
Bengy-sur-Craon (18)



Mireille ELMALAN
Pierre-Bénite (69)



Auguste FAUVEL
Marpire (35)



Henry FÉRAL
Puycelis (81)



Patricia FERNANDEZ
Port de Bouc (13)



André FLAJOLET
Saint-Venant (62)



François FORIN
Lucey (54)



Nicolas FORISSIER
La Châtre (36)



Annie GENNEVARD
Morteau (25)



Bernard GÉRARD
Marcq-en-Baroeul (59)



Marc GRICOURT
Blois (41)



Michel GUÉGAN
La-Chapelle-Caro (56)



Thibaud GUILLEMET
Thorigny-sur-Marne (77)



Adeline HAZAN
Reims (51)



Olivier HENNO
Saint-André-lez-Lille (59)



Antoine HOME
Wittenheim (68)



Alain HUNAULT
Châteaubriant (44)



Pierre-Yves JARDEL
Orbais-L'Abbaye (51)



Bruno JONCOUR
Saint-Brieuc (22)



Dany KOCHER
Phalsbourg (57)



Valérie KUMM
Péronne (80)



Philippe LANGENIEUX-VILLARD
Allevard (38)



Marcel LARMANOU
Gisors (27)



Jean LASSALLE
Lourdios-Ichère (64)



Martine LECLERC
Ussel (19)



Dominique LEFEBVRE
Cergy-Pontoise (95)



Jean-Pierre LELEUX
Grasse (06)



Henry LEMOINE
Pont-à-Mousson (54)



Noëlle LENOIR
Valmondois (95)



Serge LÉPINE
Complong d'Aude (11)



Martine LIGNIÈRES-CASSOU
Pau (64)



Josseline LONGÉPÉE
Quézac (48)



Arsène LUX
Verdun (55)



Gilles MAISTRE
Entremont (74)



Noël MAMÈRE
Bègles (33)



Catherine MARGATÉ
Malakoff (92)



Philippe MARINI
Compiègne (60)



Hervé MARITON
Crest (26)



Jacques Jean-Paul MARTIN
Nogent-sur-Marne (94)



Jean-Yves MENOÙ
Ploubezre (22)



Danièle MEYER
Rhinau (67)



Gilbert MEYER
Colmar (68)



Alain MICHEL
La Riche (37)



Danielle MICHEL
Saint-Paul-lès-Dax (40)



Patrick MOLINOZ
Venarey-les-Laumes (21)



Pierre MOREL-A-L'HUISSIER
Fournels (48)



Maryvonne MOTTIN
Bernières-sur-Mer (14)



Louis NÈGRE
Cagnes-sur-Mer (06)



Daniel NOUAILLE
Aix-sur-Vienne (87)



Alain ORDITZ
Gye (54)



Alain OUTREMAN
Achères (78)



Pierre PAVIS
Argentan (61)



Bernard PERRUT
Villefranche-sur-Saône (69)



Catherine PEYGE
Bobigny (93)



Christophe PRIOU
Guérande (44)



Joël RATIER
Saint-Martin-de-Jussac (87)



Pierre REGNAULT
La-Roche-sur-Yon (85)



Jean RENARD
Chaugé (21)



Pierre-Alain ROIRON
Langeais (37)



Jérôme ROYER
Jarnac (16)



André SANTINI
Issy-les-Moulineaux (92)



Christine SCELLE-MAURY
Epinay-sous-Sénart (91)



Franck STEYAERT
Thezillieu (01)



Georges SIFFREDI
Châtenay-Malabry (92)



Claude TÉROUINARD
Châtillon-en-Dunois (28)



Gérard TRÉMÈGE
Tarbes (65)



André TRILLARD
Saint-Gildas-des-Bois (44)



Claude VAZQUEZ
Grigny (91)



Claude WALLENDORFF
Givet (08)



Jean-Claude WAMBST
Dole (39)

> Les présidents d'associations départementales



Michel VOISIN
Ain (01)



Paul GIROD
Aisne (02)



Bruno ROJOUAN
Allier (03)



Daniel SPAGNOU
Alpes de Hautes-Provence (04)



Jean-Michel ARNAUD
Hautes-Alpes (05)



Honoré COLOMAS
Alpes-Maritimes (06)



Henri-Jean ARNAUD
Ardennes (07)



Régis DEPAIX
Ardennes (08)



Jean-Pierre BEL
Ariège (09)



François BAROIN
Aube (10)



Patrick MAUGARD
Aude (11)



Jean-Louis GRIMAL
Aveyron (12)



Roland DARROUZES
Bouches-du-Rhône (13)



Ambroise DUPONT
Calvados (14)



Pierre JARLIER
Cantal (15)



Jean-Michel BOLVIN
Charente (16)



Michel DOUBLET
Charente-Maritime (17)



Remy POINTEREAU
Cher (18)



Daniel CHASSEING
Corrèze (19)



Joselyne MATTEI-FAZI
Corse du Sud (20A)



Ange-Pierre VIVONI
Haute-Corse (20B)



François REBSAMEN
Côte-d'Or (21)



René REGNAULT
Côtes-d'Armor (22)



Michel VERGNIER
Creuse (23)



Jacques MONMARSON
Dordogne (24)



Christine BOUQUIN
Doubs (25)



Michel GREGOIRE
Drôme (26)



Joël BOURDIN
Eure (27)



Gérard HAMEL
Eure-et-Loir (28)



Jean-René JONCOUR
Finistère (29)



Pilar CHALEYSSIN
Gard (30)



Jean-Louis PUISSEGRU
Haute-Garonne (31)



Aymeri de MONTESQUIOU
Gers (32)



Bernard SEURROT
Gironde (33)



Kléber MESQUIDA
Hérault (34)



Françoise GATEL
Ille-et-Vilaine (35)



Michel BLONDEAU
Indre (36)



Pierre LOUAULT
Indre-et-Loire (37)



Daniel VITTE
Isère (38)



Sylvie VERMEILLET
Jura (39)



Jean-Yves MONTUS
Landes (40)



Philippe SARTORI
Loir et Cher (41)



Jean-François BARNIER
Loire (42)



Jean PRORIOL
Haute-Loire (43)



Yves METAIREAU
Loire-Atlantique (44)



Xavier DESCHAMPS
Loiret (45)



Jean LAUNAY
Lot (46)



Jean DIONIS DU SEJOUR
Lot-et-Garonne (47)



Jacques BLANC
Lozère (48)



Jean-Luc DAVY
Maine-et-Loire (49)



Claude HALBECQ
Manche (50)



Yves DETRAIGNE
Marne (51)



Charles GUÉNÉ
Haute-Marne (52)



Norbert BOUVET
Mayenne (53)



Rose-Marie FALQUE
Meurthe-et-Moselle (54)



Claude BIWER
Meuse (55)



Jacques LE NAY
Morbihan (56)



François GROSDIDIER
Moselle (57)



René-Pierre SIGNE
Nièvre (58)



Patrick MASCLET
Nord (59)



Alain VASSELE
Oise (60)



Alain LAMBERT
Orne (61)



Joël DUQUENOY
Pas-de-Calais (62)



Pierrette DAFFIX-RAY
Puy-de-Dôme (63)



Michel HIRIART
Pyrénées-Atlantiques (64)



Daniel FROSSARD
Hautes-Pyrénées (65)



Guy ILARY
Pyrénées-Orientales (66)



Joseph OSTERMANN
Bas-Rhin (67)



René DANESI
Haut-Rhin (68)



Elisabeth LAMURE
Rhône (69)



Michel ALLIOT
Haute-Saône (70)



Jean GIRARDON
Saône-et-Loire (71)



Marc JOULAUD
Sarthe (72)



Philippe MASURE
Savoie (73)



Raymond MUDRY
Haute-Savoie (74)



Denis MERVILLE
Seine-Maritime (76)



Michel HOUEL
Seine-et-Marne (77)



Guy PELISSIER
Yvelines (78)



Léopold MOREAU
Deux-Sèvres (79)



Pierre MARTIN
Somme (80)



Sylvain FERNANDEZ
Tarn (81)



Francis LABRUYERE
Tarn-et-Garonne (82)



Jean-Pierre VERAN
Var (83)



Jean-Pierre LAMBERTIN
Vaucluse (84)



Yves AUVINET
Vendée (85)



Yves BOULOUX
Vienne (86)



Alain RODET
Haute-Vienne (87)



Dominique PEDUZZI
Vosges (88)



Jean-Claude LEROY
Yonne (89)



Michel BERNE
Territoire-de-Belfort (90)



Laurent BETEILLE
Essonne (91)



Jacques GAUTIER
Hauts-de-Seine (92)



Jean-Marie BRETILLON
Val de Marne (94)



Yanick PATERNOTTE
Val d'Oise (95)



René NOEL
Guadeloupe (971)



Raymond OCCOLIER
Martinique (972)



**Jean-Pierre Théodore
ROUMILLAC**
Guyane (973)



Roland ROBERT
Réunion (974)



Ibrahim Amedi BOINAHERY
Mayotte (985)



Teriitepaiatua MAIHI
SPCPF (987)



Ghislaine ARLIE
Nouvelle-Calédonie (988)

> L'organigramme des services

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



André LAIGNEL

PRÉSIDENT



Jacques PÉLISSARD

PREMIER VICE-PRÉSIDENT



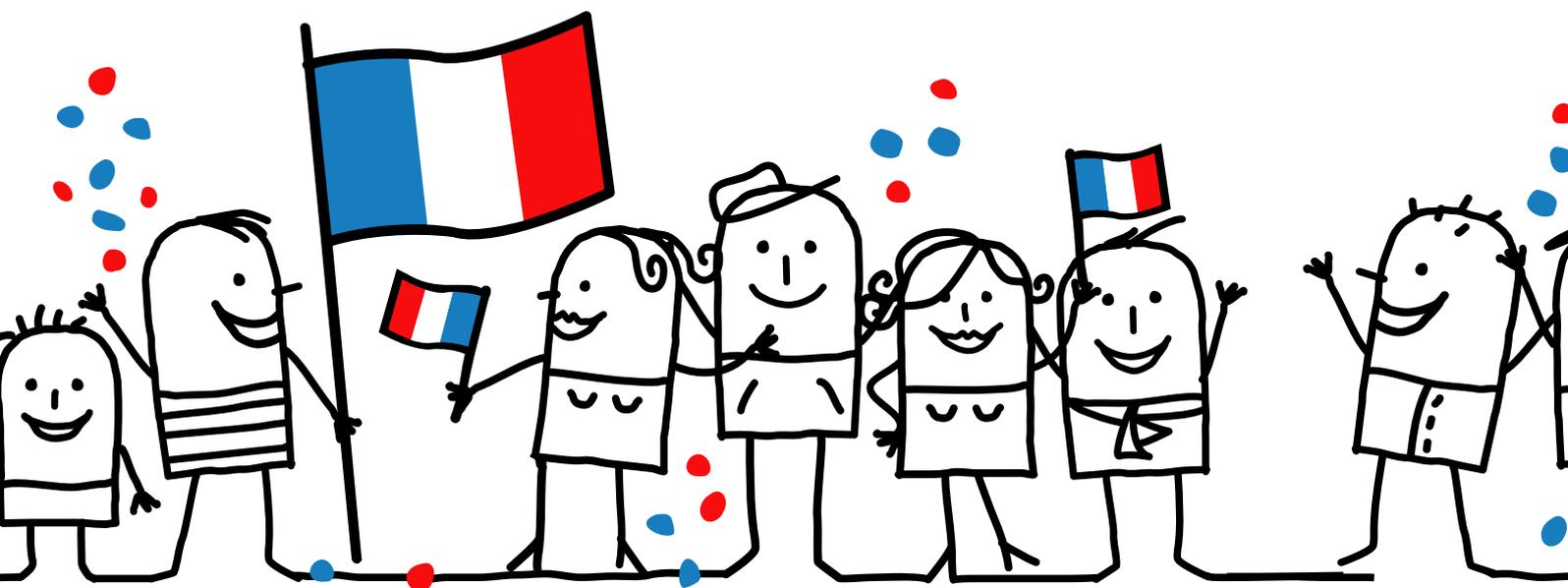
Jean-Pierre SCHOSTECK

TRÉSORIER GÉNÉRAL



Jean LAUNAY





Association des maires de France
Reconnue d'utilité publique par décret du 20 juin 1933

41, quai d'Orsay
75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14 • Fax : 01 44 18 14 15
www.amf.asso.fr